



National Library of Canada
Collections Development Branch

Canadian Theses on
Microfiche Service

Bibliothèque nationale du Canada
Direction du développement des collections

Service des thèses canadiennes
sur microfiche

NOTICE

The quality of this microfiche is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us a poor photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this film is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30. Please read the authorization forms which accompany this thesis.

**THIS DISSERTATION
HAS BEEN MICROFILMED
EXACTLY AS RECEIVED**

AVIS

La qualité de cette microfiche dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de mauvaise qualité.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, examens publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de ce microfilm est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30. Veuillez prendre connaissance des formules d'autorisation qui accompagnent cette thèse.

**LA THÈSE A ÉTÉ
MICROFILMÉE TELLE QUE
NOUS L'AVONS REÇUE**

LA DESORGANISATION FAMILIALE AU ZAIRE

par

Madeleine Badibanga

Thèse présentée à l'Ecole des Etudes supérieures
de l'Université d'Ottawa
en vue de l'obtention de la
Maîtrise en Sociologie

UNIVERSITE D'OTTAWA
OTTAWA, CANADA, 1980



Madeline Badibanga, Ottawa, Canada, 1980.

REMERCIEMENT

Nous remercions ceux qui ont permis l'élaboration de cette thèse: Monsieur R. DeAndrade qui a accepté la direction de cette thèse, ainsi que Madame Danielle Juteau Lee, Monsieur Jean Lapointe, membres du jury et Monsieur Fred Caloren, président du Jury.

La direction du Département de Sociologie, Marie Anne Pagé qui a bien voulu dactylographier ce travail.

Enfin, toutes les personnes amies qui nous ont soutenue par leur compréhension et leurs encouragements.

TABLE DES MATIERES

Chapitres	pages
INTRODUCTION	iii
I. BREF APERCU HISTORIQUE	1
II. DEFINITION ET EXPLICATION DES CONCEPTS	14
III. LE CADRE THEORIQUE	21
IV. L'ORGANISATION FAMILIALE TRADITIONNELLE	31
V. LA SITUATION COLONIALE ET LES CHANGEMENTS STRUCTURELS	52
1. La sphère économique:	53
2. La sphère socio-culturelle:	64
3. La sphère religieuse:	70
CONCLUSION	77
BIBLIOGRAPHIE	82

Introduction:

La présente étude sociologique a pour but l'explication et l'analyse du processus de désorganisation familiale au Zaïre:

Le contexte dans lequel s'opère cette désorganisation familiale est celui de la pénétration occidentale ou de la colonisation. Cette dernière se trouve être la source même d'un changement social radical qui suivra peu après; car, elle introduit des transformations profondes dans tous les secteurs, à un rythme rapide, brutal et même effarant.

L'explication et l'analyse de l'avènement colonial nous permettra de mieux comprendre les événements importants qui se sont déroulés à la fin du 19e siècle et au début du 20e siècle; ces événements ont ébranlé un vieil ordre établi et ont fait éclater des images et des attitudes jusque là acceptées.

Nous considérons la situation coloniale, pour demeurer dans la même ligne de pensée que Georges Balandier, comme une conjoncture particulière qui met en présence deux sociétés hétérogènes, inégales techniquement et matériellement, profondément différentes dans leurs édifices sociaux et leurs systèmes économique et culturel.

L'une d'elle subit, avec impuissance et malgré elle, les changements de structures, précipités ou improvisés ainsi que l'impact de la civilisation technologique. En effet, la désorganisation familiale dans ce cas est une conséquence directe de la désorganisation sociale, il est donc indispensable de situer ce processus de désorganisation par rapport à la situation coloniale.

Ceci nous permettra de faire ressortir les éléments de désorganisation ainsi que la multiplicité de changements.

METHODE:

Pour mieux cerner tous ces phénomènes, nous nous basons sur une approche structuro-fonctionnaliste. Elle nous permet de saisir la société zairoise traditionnelle dans sa totalité, de dégager ses éléments constitutifs les plus importants et ses impératifs fonctionnels.

En même temps, elle nous aide à suivre, plus ou moins aisément, la façon dont ces processus se sont opérés ainsi que leur impact sur l'organisation sociale zairoise traditionnelle.

DEROULEMENT DE LA RECHERCHE:

Cette étude est faite à partir des documents de seconde main. Il ne nous a pas toujours été facile de nous procurer tous les documents indispensables; cependant grâce au service inter-bibliothèque de l'Université d'Ottawa, nous avons pu obtenir plusieurs documents de travail qui nous ont permis de rédiger cette thèse.

ORGANISATION DES CHAPITRES:

Le premier chapitre est consacré à un bref aperçu historique, et après avoir, dans un deuxième chapitre, défini et expliqué des concepts principaux, dans un troisième chapitre, le cadre théorique, nous décrirons et analyserons, dans un quatrième chapitre, le système social traditionnel ainsi que son organisation familiale, le jeu de certains facteurs et de

v

certaines conditions qui déterminent les comportements sociaux; dans le cinquième chapitre, nous serons amené à préciser l'action des facteurs et des agents de changements dont l'élément déterminant dans ce processus est la situation coloniale, en faisant ressortir les changements structurels et fonctionnels qui conduisent à la désorganisation sociale et familiale.

Cette étude sera limitée, sur le plan temporel, à une période s'étendant de 1876, date effective de la conquête, à 1960.

Mais avant de nous engager dans l'étude du système social traditionnel zairois, du changement social et de ses implications, il convient d'abord de faire l'historique du Zaïre, de définir quelques concepts de base et d'élaborer notre cadre théorique.

CHAPITRE I

BREF APERCU HISTORIQUE

Le Zaïre était connu, avant 1972, sous le nom de la République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa). Le nom de Zaïre a été adopté officiellement le 27 octobre 1971.

Le Zaïre forme presque la totalité de l'Afrique centrale. Bordé au nord par l'Empire centrafricain et le Soudan, au sud par la Zambie et l'Angola, à l'est par l'Ouganda, le Ruanda et à l'ouest par la République populaire du Congo; il a une superficie de 2,344,932 km², une population d'environ 25,000,000 d'habitants et 9,165 km de frontières.

Il fut le dernier pays de l'Afrique noire à connaître la pénétration blanche, à cause de sa structure géographique: en effet, c'est un pays essentiellement formé de forêts vierges impénétrables et de hauts plateaux.

Sa conquête, entreprise vers la fin de l'année 1876, fut effectivement terminée avec la fin de l'expédition Bia Francqui et Cornet au Shaba (ex - Katanga) de 1891 à 1893.

La période d'implantation coloniale correspond à la période "léopoldienne" du Congo. Le 15 novembre 1908, l'Etat indépendant du Congo devient officiellement le Congo belge. Il faut souligner que la conquête du Congo belge fut exclusivement l'oeuvre personnelle de Léopold II, roi de Belgique, qui n'agissait pas en tant que souverain du Royaume de Belgique, mais uniquement pour son propre compte. Le Zaïre a accédé à l'indépendance le 30 juin 1960.

Les pages qui suivent nous tracent les principales étapes historiques du Congo jusqu'à l'indépendance.

Avant cette pénétration occidentale, le Zaïre comptait à peu près deux cent cinquante "peuples" et une population totale d'environ douze millions.¹

Malgré cette immensité du pays et cette diversité de la population, certains auteurs, spécialement Jan Vansina², constatent une unité foncière des cultures zaïroises, dont la caractéristique principale est une pratique généralisée de l'agriculture. Cette dernière nécessitait partout, aussi bien dans la région de la grande forêt équatoriale (presque la moitié de la surface du Zaïre) ou de la savane, des très longues jachères et un déplacement régulier des villages à la recherche de nouveaux terrains. Donc, au niveau de la production, la société révèle une production surtout agricole, caractérisée par une technologie peu développée et un faible degré de spécialisation et d'échanges, à l'intérieur d'une organisation communautaire qui ne connaissait pas l'appropriation privée du sol.

La terre constituait, par définition, l'élément dominant de l'économie dans une civilisation agraire. Elle reflétait également une faible densité de population ainsi qu'une abondance relative des terres, ce qui ne signifiait pas que n'importe qui pouvait en disposer à son gré. En effet,

1. Boone, Olga, Carte ethnique du Congo belge et du Ruanda Urundi Zaïre, Vol VIII, No. 5, 1954

2. Vansina, J., Introduction à l'ethnographie du Congo, Editions Universitaires du Congo, Kinshasa, 1965.

les droits sur le sol, propriété du groupe, étaient jalousement gardés par les institutions, d'où le rôle éminent du "chef de terre".

Il s'agissait de ce fait d'un système avec une économie où tous les membres, unis par le sang, la langue et les coutumes, participaient à une production ordonnée, répartie au sein de la famille, sans qu'il fût possible de différencier les lois économiques des institutions politiques et sociales.

Quant aux idéologies véhiculées à cette époque, elles peuvent être qualifiées de communautaires. Dans ce contexte, elles remplissaient en général des fonctions spécifiques, d'abord la fonction didactique; en effet, elles expliquaient, organisaient, commentaient l'ordre établi, la situation vécue, etc...; ensuite une fonction justificative en ce sens qu'elles validaient cet ordre ou son renversement; et finalement une fonction programmatique, c'est-à-dire qu'elles proposaient le respect et l'entretien de cet ordre, l'attente ou la préparation d'un autre ou sa substitution.

Les idéologies reposaient sur l'argument d'autorité. Cette dernière étant servie par les dieux, les ancêtres, le passé. Elles s'exprimaient dans la tradition qui imposait la conformité sous peine de sacrilège. Ce passé déterminait, annonçait ou informait le présent, cautionnait l'ordre établi.

Cependant du 16e au milieu du 19e siècle, le Zaïre connu la traite de l'exclavage, dont l'ampleur s'intensifia dans la première moitié

du 19e siècle. Michel Merlier¹ estime à treize millions, le nombre d'individus qui ont été déportés vers l'Amérique à cette époque. Il eut également le début d'un commerce basé surtout sur les échanges des produits.

Cependant l'époque de la traite fut remplacée par le premier système colonial, appelé aussi le système léopoldien, qui s'établit grâce à la pénétration des premiers Européens, missionnaires, explorateurs et négociants. Ce système reposait sur l'exportation des produits comme les palmiers, le caoutchouc, l'ivoire, et son but, au départ, était la recherche des profits immédiats.

En peu de temps, la colonisation s'était établie à l'intérieur du Zaïre à la suite des nombreuses épreuves de force commerciales et militaires ainsi qu'à la persévérance de Léopold II, Livingstone et Stanley, ce dernier étant considéré comme celui qui a vraiment découvert le Zaïre².

Mais bientôt on se retrouvait en présence d'un conflit entre le capitaliste, avec son économie marchande et les villages, avec leur économie de subsistance. Pour satisfaire les investisseurs et obtenir la rentabilité des capitaux investis, Léopold II légalisa le travail forcé de 1891-1892 qui s'avéra être le moteur de l'économie coloniale.

1. Merlier, M., Le Congo, de la colonisation belge à l'indépendance, Éditions François Maspero, Paris, 1962.

2. Cornevin, R., Le Zaïre, Presses universitaires de France, Paris, 1972.

Le système léopoldien se reposait essentiellement sur le travail forcé, l'oppression des paysans; les expropriations et le monopole du commerce.

Mais le système léopoldien connaissait d'énormes difficultés à cause des tarifs ferroviaires excessifs, d'immenses concessions, cueillettes, destruction des ressources naturelles, une économie de pillage, le travail forcé intensifié avec l'ouverture de la ligne Matadi-Léopoldville au prix d'énormes pertes humaines et le monopole commercial.

C'est ainsi que de 1897 à 1898, le soulèvement des populations, la fuite de celles-ci dans la forêt, etc..., précipitèrent la chute de la politique de Léopold II; car, plusieurs clans colonialistes exigèrent un changement de méthode et la reprise de la colonie par la Belgique. C'est alors que Léopold II céda le Zaïre à la Belgique en 1908.

Quant à la nouvelle administration belge, elle avait pour mission de réorganiser l'économie du Zaïre et de l'orienter vers le capitalisme plus rentable encore. Cette réorganisation dura jusqu'en 1930. En 1910, un décret abolit juridiquement le travail forcé, qui malgré tout se maintint sur une grande échelle. Il eut également l'instauration de l'impôt en argent, forme indirecte de travail forcé, la vente et la location des terres. Débutent alors des longues années d'expropriations foncières sans précédent qui se faisaient, d'une part par l'expropriation et la prolétarisation des paysans, d'autre part par l'imposition de cultures pour le marché intérieur et pour l'exportation.

Cependant, à partir de 1908, l'administration coloniale belge appliqua l'expropriation uniquement aux meilleures terres, en reléguant une partie du paysannat sur des terres infertiles.

Ce passage d'une expropriation généralisée à une expropriation réduite aux meilleures terres ne changea rien aux conditions des autochtones, car il entraîna quand même leur expulsion et conséquemment la récupération d'une bonne partie de la main-d'oeuvre indispensable à une exploitation plus intense.

Selon Michel Merlier¹, les expropriations massives et méthodiques entraînèrent par surcroît une sous-alimentation et des famines, dont les conséquences furent une hausse de la mortalité, l'exode vers les camps administratifs, et les villes, une baisse de la population totale et surtout de la population agricole.

Tout ceci amena, en premier lieu, une crise agricole aiguë; en deuxième lieu la déportation d'une partie de la population vers les mines et les villes, l'asservissement des chefs coutumiers, chargés de fournir aux compagnies des hommes et l'autre partie demeurant sur des terres infertiles et finalement la destruction de l'organisation sociale coutumière et le déséquilibre du système traditionnel de culture et de production des sols.

Ainsi l'administration coloniale belge ne fut pas plus efficace et n'eut pas plus d'égards pour les populations autochtones que le système

1. Merlier, M., Op. cit.

léopoldien. Mais l'économie coloniale provoqua la naissance des villes et d'un prolétariat urbain très hétérogène concentré dans des camps "extra-coutumiers".

Quant à l'histoire des missions, elle n'était guère différente de celle des colons et elle eut une influence aussi déterminante sur les populations. En effet, encouragés par Léopold II et la nouvelle administration, dont ils servaient les intérêts, les missionnaires acquièrent des pouvoirs matériels et spirituels de plus en plus importants. Il s'était établi une alliance entre les missionnaires, les administrateurs colonialistes et les compagnies financières. Les méthodes utilisées et les buts poursuivis étaient les mêmes. D'autre part, les missionnaires avaient le monopole de l'enseignement qui était parfois subventionné par les compagnies. Ils étaient les pionniers de la colonisation foncière, car l'objectif était d'atteindre les exigences de la colonisation à savoir les expropriations foncières, le recrutement de la main-d'oeuvre le paternalisme.

La rupture de cette alliance fut le premier indice de la naissance du mouvement politique zairois. Ce dernier prit de l'ampleur surtout vers 1954 par la détérioration des relations raciales et de l'organisation coutumière dans les campagnes, les villes; par la crise économique qui débuta après la deuxième guerre mondiale et s'aggrava de plus en plus de 1955 à 1960 pour la plupart des pays africains.

Cependant, le Zaïre va sortir de la guerre avec une richesse accrue,

9

car de 1940 à 1944, il avait vendu des tonnes de cuivre à la Grande-Bretagne et des tonnages importants de cobalt, étain, zinc et minerai d'uranium aux Etats-Unis (c'est l'uranium du Shaba (ex - Katanga) expédié dès le début de l'année 1939, qui a servi à fabriquer la bombe d'Hiroshima).

Sur le plan agricole, le Zaïre augmente aussi ses exportations d'huile de palme, du coton et du caoutchouc. Mais cet effort de guerre est fort peu apprécié par les Zaïrois. En effet, il entraîne un recrutement massif de main-d'oeuvre et le mécontentement se manifestera essentiellement sous une forme religieuse avec une progression rapide du Kimbanguisme et du Kitawala.

Le Kimbanguisme prend naissance en 1921 dans la région de Bakongo où Simon Kimbangu, formé par les missions protestantes prêche l'Evangile et guérit les malades. Sa renommée s'étend sur les deux rives du Zaïre, il est appelé Messie, c'est le Christ des Noirs. Il est arrêté et déporté par les autorités coloniales. Mais une religion est née et d'autres prophètes prennent la relève du leader écarté.

Le kimbanguisme propose à un peuple écrasé par la déstructuration, et la sujétion une sécurité psychologique au lieu de la peur, l'action et l'espoir du salut en place de la passivité et du désarroi, la résurgence culturelle et la création d'un cadre social nouveau, un lieu et un langage pour exprimer sa protestation. Il s'agit d'une création religieuse qui pose une Eglise noire face aux Eglises d'importation.

A la veille de la deuxième guerre mondiale le Kimbanguisme gagne le mouvement politique et à partir de 1939, il est relacé et radicalisé et il acquiert une portée politique oppositionnelle. Et depuis lors, il s'est étendu à l'ensemble du Zaïre.

Quant au Kitawala, il pénètre au Shaba (ex - Katanga) en 1925. C'est un mouvement clandestin, très bien organisé, qui se manifeste par les révoltes qu'il stimule. Il représente un mélange de millénarisme et de prophétisme bantou qui se donne comme objectif une révolte active contre la situation coloniale.

L'après-guerre est caractérisée par le mouvement d'urbanisation accélérée, qui débute dès 1940. Entre 1939 et 1945, Kinshasa (ex - Léopoldville) passe de 46.500 à 100.000 habitants.

Après 1950 commence la période de prise de conscience politique et une brève histoire de la décolonisation du Zaïre. Ce fut une période violente en émotions et en actes; car, selon C. Coquery-Vidrovitch et H. Moniot "l'immobilisme de la colonisation belge avait, jusqu'au dernier moment, interdit la formation d'une élite intellectuelle et politique".¹

Mais une certaine libéralisation de l'enseignement est amorcée avec Auguste Buisseret, ministre des Colonies, entre 1954 et 1958, c'est-à-dire un développement des écoles secondaires et techniques. En 1954, les Jésuites fondent l'Université Lovanium dépendant de l'Université

1. Coquery-Vidrovitch, C., Moniot, H., L'Afrique noire, de 1800 à nos jours, Editions P.U.F., Paris, 1974, pp. 246.

catholique de Louvain qui compte en 1959-1960 345 étudiants zairois et 140 européens.

En octobre 1958, c'est la constitution de trois premiers partis politiques: l'Abako, qui était en fait une association ethnique des Bakongo, avec à sa tête Kasa-Vubu; le Centre de Regroupement Africain (C.E.R.E.A.) à Bukavu qui a une clientèle purement locale; et le Mouvement National Congolais (M.N.C.) qui se place dans une optique nationale, avec à sa tête Patrice E. Lumumba. 1957, avec les élections municipales du mois de décembre, représente la première participation des Zairois à la vie politique. Au printemps 1958 les Zairois n'ont pas le droit de s'asseoir à côté des blancs dans les transports ou les lieux publics, ils doivent se soumettre au couvre-feu dans les "cités africaines" et se voient interdire la consommation d'alcool. Les syndicats sont soumis à un strict contrôle de l'administration qui a un droit légal de regard sur la comptabilité et l'organisation générale. Les associations d'anciens élèves sont étroitement surveillées par les missions qui gèrent 97% de l'enseignement au Zaïre. De même les associations tribales sont tenues de laisser des conseillers européens assister à leurs réunions, si elles veulent être "reconnues"; si elles ne sont pas "reconnues", elles sont "subversives".

En décembre 1955, un "Plan de trente ans pour l'émancipation de l'Afrique belge" fut publié et approuvé par le manifeste de Conscience Africaine. Mais le 23 août 1956, le "Contre-Manifeste" de l'Abako le rejette

et demande l' "émancipation immédiate".

Le 20 avril 1958, Kasavubu, un des bourgmestres nouvellement élus à Kinshasa (ex - Léopoldville), dénonce publiquement le caractère tardif et timide des réformes de 1957 et exige des élections générales et l'autonomie. Dès le lendemain, il est réprimandé pour avoir prononcé des paroles "blasphématoires".

Mais le 18 décembre 1958 P.E. Lumumba entre en scène et déclare: "l'indépendance n'est pas un cadeau de la Belgique, mais bien un droit fondamental du peuple congolais".¹

Une manifestation est organisée pour le 4 janvier 1959, mais l'administration belge s'inquiète de son retentissement et interdit à la dernière minute la manifestation annoncée par l'Abako et déclenche ainsi les émeutes du 4 au 7 janvier 1959 qui représentent l'évènement majeur dans la décolonisation du Zaïre. Il y eut 540 morts et les trois jours d'émeutes de Kinshasa ont été appelés "journées des martyrs de l'indépendance".

Cette répression démesurément brutale, crée une cassure irréparable entre les deux communautés européenne et zaïroise. En novembre 1959, le gouvernement Belge met au point un plan d'émancipation politique en quatre ans, mais devant l'aggravation de la situation, il se décide en décembre de convoquer une Table Ronde à Bruxelles. Réunie du 20 janvier au 20 février 1960, la Conférence aboutit à une décision à

1. De Vos, Pierre, Vie et mort de Lumumba, Editions P.U.F., Paris, 1965.

laquelle personne ne s'attendait au départ: "le 30 juin 1960, le gouvernement et les chambres congolaises seront en possession de tous les pouvoirs". Des discussions politiques amènent le vote de la "loi fondamentale" devant remplacer la Charte coloniale de 1908. Les belges organisent et établissent une structure "parafédérale" pour le futur Etat zairois, car leur objectif était de constituer un Etat unitaire malgré les immenses difficultés dues à l'étendue du Zaïre.



CHAPITRE II

DEFINITION ET EXPLICATION DES CONCEPTS

Le concept de changement social est défini par Guy Rocher comme "toute transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire".¹ Cette définition entraîne plusieurs implications, en premier lieu, on remarque que tout changement social doit être un phénomène collectif, en d'autres termes le changement doit affecter les conditions et le mode de vie de plusieurs personnes au sein d'une société. En deuxième lieu, ce changement social doit être un changement de structure, c'est-à-dire que les éléments structuraux ou culturels qui ont subi des modifications devraient être identifiés et décrits. Pour ce faire, il est indispensable qu'un point de référence soit établi, dans le but de déterminer les éléments de l'organisation sociale qui ont subi des changements, provoquant ainsi un changement de structures.

Dans ce cas particulier qui nous préoccupe, nous ne pouvons parler de changement social sans nous référer à la situation coloniale, car nous sommes en présence d'un changement "exogène", étant donné qu'il a été introduit par des agents externes.

Donc, dans cette étude nous considérerons la situation coloniale comme la source de toutes les perturbations et transformations subies par la société zairoise. Elle constitue l'élément dynamique qui est à la base des changements de structures traditionnelles. Car, contrairement

1. Rocher, Guy, Introduction à la Sociologie générale, Tome III, 2e édition, Hurtubise HMH, Montréal, 1969, p. 326.

à la "révolution industrielle" en Occident au 18^e et 19^e siècle, qui a été l'oeuvre des agents internes au système social concerné, les changements au Zaïre sont le résultat d'une intervention des agents extérieurs au système social zaïrois. La pénétration et l'implantation de ces agents extérieurs constituent le point de référence, dans le temps, qui permet l'identification des éléments de changement, des agents de changement et des causes de changement.

Quant à la définition de cette situation coloniale, nous l'empruntons à G. Balandier: "la situation coloniale est une conjoncture particulière imposant une certaine orientation aux agents et aux processus de transformations"¹

En effet, la situation coloniale établit un rapport généralisé de dépendance qui oriente l'évolution du peuple tout entier; de plus elle crée ou encore engendre tout un ensemble de rapports sociaux inégaux.

Et quand nous parlons de domination, il faut l'entendre dans le sens où la colonisation s'est fondée, d'une part sur la violence qui se manifeste sous des formes diverses; d'autre part sur la contrainte économique (nous faisons allusion ici aux expropriations, aux cultures obligatoires, à l'impôt, à l'usage de la monnaie, au salariat, etc...); à la pression culturelle et religieuse (aussi bien protestante que catholique), et à la pression administrative (avec l'Indirect Rule ou contrôle plus direct).

1. Balandier, Georges, Sociologie actuelle de l'Afrique noire, Presse universitaire de France, Paris, 1973, p.3.

Donc, la situation coloniale ne détermine nullement des emprunts sélectifs et délibérés, mais elle transforme, en premier lieu, le contexte dans lequel la société zairoise puise son héritage culturel et le dénature, et en deuxième lieu, la nature même des emprunts culturels ainsi que leur rythme.

L'interventionnisme colonial et ses contraintes se concrétisent dans l'orientation et la forme particulière qu'allaient prendre la société zairoise toute entière à la suite de la fixation arbitraire de frontières; des déplacements massifs et incontrôlés de la main-d'oeuvre et de villages, causés par la dépossession de terres; la création d'institutions administratives; la substitution de pôles économiques; le remaniement de l'habitat et finalement l'imposition d'un droit, de valeurs, etc...

Conséquemment, la société colonisée devient un instrument de manipulation, un objet que d'autres organisent à leur guise; elle est soumise et ses mécanismes d'intégration et de cohésion s'en trouvent déréglés ou brisés.

La situation coloniale se trouve être un long processus, non seulement dans la mise en place des mécanismes de domination, mais également dans les désorganisations qu'elle déclenche et dans les reconstructions partielles qu'elle occasionne.

Nous nous trouvons ainsi devant une société coloniale qui constitue un tout et où la sujétion subie par les autochtones est étendue à tous les domaines de la réalité sociale et culturelle et où la pression étrangère globale et totale est structurée et ressentie profondément.

Ces deux éléments, de situation coloniale et de changement social, ont des conséquences déterminantes sur l'ensemble de l'organisation sociale traditionnelle. Il y a d'abord la migration qui peut être définie comme le processus à travers lequel s'effectuent les transformations qui affectent les milieux du travail et l'organisation du travail. Il s'agit ici des migrations organisées pendant la période de recrutement et de travail forcé pour devenir ensuite des migrations spontanées. Ce processus migratoire est envisagé du point de vue de l'analyse du changement des formes et des situations économiques et sociales. La migration a un impact considérable sur toutes les structures traditionnelles en provoquant les déplacements massifs de la population mâle vers certaines régions désignées, privant ainsi les adultes d'une évolution familiale normale. Donc, cette migration est conditionnée par le travail forcé qui opère des saignées dans les villages. Cette perspective nous permet de saisir le dynamisme et la contribution du processus migratoire en termes de changements structurels.

La deuxième conséquence nous la représentons par le processus d'acculturation; celui-ci peut modifier non seulement le mode de vie et les perceptions mais également l'organisation des systèmes social et économique.

En sociologie, l'acculturation est considérée comme un processus par lequel l'individu s'adapte au milieu culturel dans lequel il vit et se trouve façonné par lui. Nous estimons que cette définition sociologique est trop vague et insatisfaisante en ce qui nous concerne; c'est la raison pour laquelle nous préférons la définition anthropologique qui nous semble plus appropriée au contexte spécifique qui fait l'objet de cette étude. En anthropologie, on définit l'acculturation comme l'ensemble des transformations que subit un groupe social au contact d'un autre.

Dans le cas du Zaïre, il s'agit d'un contact entre deux sociétés culturellement hétérogènes, dont l'une impose à l'autre des nouvelles valeurs et des nouveaux modes de vie.

Il s'établit ainsi, dans ce cas précis, des rapports de domination et de soumission entre les deux groupes. Une domination qui se fait sentir aux niveaux culturel, social, politique et économique.

Car, comme l'affirme W. Moore: "ainsi formulée, cette définition inclut des phénomènes très divers qui vont du simple emprunt par un langage d'un terme isolé à un autre, à la transformation radicale des systèmes sociaux sous le poids d'une influence politique extérieure écrasante en de modèles économico-sociaux nouvellement introduits".¹

Quant au concept de désorganisation familiale, nous empruntons la définition que Robert E.L. Faris donne de la désorganisation: "... a breaking up of order or system; the disunion or the disruption of constituent parts as well as the conditions of being so disrupted".² Il associe étroitement un changement rapide au sein d'une société à la désorganisation de cette même société.: "Rapid change characteristically is followed by disorganization and the abruptness of the change seems properly to be considered a cause".³

Or dans le cas du Zaïre, l'organisation sociale traditionnelle est en fait l'organisation de la famille étendue; donc une désorganisation sociale est en même temps une désorganisation familiale. C'est donc la transition rapide et brutale d'un type d'organisation traditionnelle à un type

1. Moore, Wilbert, Les changements sociaux, Editions J. Duculot, S.A., Gembloux, Belgique, 1971, p. 139
2. Faris, Robert E.L., Social Disorganization, The Ronald Press Company, New York, 1955, p. 34.
3. Faris, Robert E.L., Social Disorganization, The Ronald Press Company, New York, 1955, p. 39

d'organisation, caractérisée par une civilisation industrialisée et urbaine, qui détermine la désorganisation familiale. Nous considérons cet état transitoire comme la recherche d'un équilibre nouveau, un effort d'adaptation à une société industrielle et progressiste, bref une phase d'ajustement à un nouveau genre de vie importé et imposé grâce à une intervention étrangère.

En ce qui concerne le clan, nous pouvons le définir comme une cellule sociale fondamentale, placée sous l'autorité du chef et basée sur la communauté de sang, englobant les descendants des deux sexes, vivants et morts et à naître, de l'aïeul ou de l'aïeule, patriarche fondateur du clan. Il est également une communauté de sol.

Nous ne pouvons terminer ce chapitre sur les concepts sans mentionner le phénomène de l'industrialisation. Il s'agit d'un processus global de transformation du système social par l'emploi combiné de machines et d'efforts humains. Ce processus agit sur tous les éléments du système social à des degrés divers:

- 1) sur les structures économiques comme sur les autres structures sociales
- 2) sur la base matérielle de la société comme sur son édifice culturel

Tout ceci a comme conséquence la transformation radicale et brutale des méthodes de production et la transformation des rapports établis entre les différents secteurs de l'économie, entre autres: les activités d'auto-subsistance et l'économie monétaire.

CHAPITRE III

LE CADRE THEORIQUE

Nous avons choisi au départ la théorie de changement social pour soutenir cette recherche, dont l'objectif, nous le rappelons, est l'étude et l'explication de la désorganisation familiale. Cette dernière s'expliquant par les multiples changements qui s'opèrent au sein même de l'organisation sociale globale.

Mais durant nos recherches, nous nous sommes rendu compte qu'il n'existait pas une théorie générale du changement social qui pourrait s'appliquer intégralement aux processus du changement propres à toutes les sociétés. Cette lacune s'explique par diverses raisons aussi bien méthodologiques, idéologiques que structurales.

La première raison est avancée par Wilbert Moore qui affirme que si cette théorie n'existe pas: "c'est que la nature même des systèmes sociaux et l'universalité des variations qui y surviennent sont improprement abordés".¹ Cette affirmation de W. Moore nous amène à souligner le fait que chaque contexte social possède des conditions sociales, géographiques climatiques, économiques, politiques, culturelles et des éléments dynamiques qui lui sont propres et qui lui donnent cette particularité qui fait de lui un contexte social différent de tous les autres contextes sociaux.

Or, et c'est notre deuxième raison, plusieurs théories du changement ont été élaborées et basées sur une pratique restreinte à savoir celle des pays occidentaux et en fonction de la société industrielle européenne uniquement. La conséquence en est qu'elles ont abordé le changement seulement d'un point de vue; c'est-à-dire qu'elles ont tenu compte

1. Moore, W., Les changements sociaux, Editions J. Duculot, S.A., Gembloux, Belgique, 1971, p. 46.

des changements qui étaient provoqués par les éléments internes des sociétés étudiées. C'est le cas de la "loi des trois états" d'Auguste Comte, de la "théorie de l'évolution" des espèces de Darwin que la Sociologie et l'Anthropologie ont tenté d'appliquer aux systèmes sociaux et enfin la "théorie fonctionnaliste" qui s'est constituée en opposition à l'évolutionnisme du 19e siècle et dont l'hypothèse de base postule que toute composante d'un système s'explique par l'ensemble du système.

Toutes ces approches conduisent aux mêmes conclusions, à savoir que les agencements sociaux sont sujets au changement, que les variations, les fluctuations et les indéterminations caractérisent, de façon universelle, les sociétés et que les grands changements touchent les sphères et les choix fondamentaux d'une société.

Ces éléments sont importants, notre intention n'est pas de contester la validité de ces théories, ni de les rejeter entièrement, mais lorsqu'on y regarde de plus près, on constate que ces perspectives théoriques envisagent uniquement les changements qui sont attribuables aux systèmes eux-mêmes et aux détails de leur fonctionnement. Et la question que l'on pose est la suivante: Qu'en est-il lorsqu'il s'agit des changements sociaux provenant de l'extérieur, c'est-à-dire provoqués grâce à la pénétration, l'implantation, l'interventionnisme et la domination des forces étrangères au système qui les subit?

La réponse est simple. Ces théories ainsi que leurs méthodes s'avèrent inadéquates lorsqu'on veut les appliquer dans le cas sus-mentionné, à savoir les sociétés colonisées. Alain Touraine constate cet état de choses

et le formule en ces termes :

"La Sociologie est restée si ethnocentrique qu'elle réserve l'analyse aux sociétés où elle a grandi elle-même, se contentant pour les autres sociétés d'une mise en situation historique, qui ne satisferait pas les historiens européens si on l'appliquait à leur pays et qui a la faiblesse de supposer que les instruments de l'analyse n'ont pas à être redéfinis quand on passe des sociétés dominantes aux sociétés dépendantes".¹

Quant aux théories de la transition, qui considèrent le passage plus ou moins précipité d'un système de production à une autre et d'une formation sociale à une autre, n'ont pas encore d'assises solides, alors que la dialectique de la tradition et de la modernité se trouve être le point central de leur débat.

Et finalement les théories du développement essentiellement élaborées et prônées par les économistes tels que S.N. Eisenstadt, G. Geertz, D. Apter et Walt W. Rostow. Elles présentent un aspect positif en ce sens qu'elles mettent l'accent sur la transformation elle-même et les processus du développement.

Cependant, elles tombent dans un déterminisme technico-économique dangereux en présentant le processus de développement uniquement sur le plan économique et ensuite comme un phénomène répétitif et de validité universelle. Par conséquent, elles omettent de mentionner les dissemblances spécifiques aux pays colonisés qui résultent de leur histoire propre et de leur cadre culturel particulier; et de ce fait elles leur enlèvent toute

1. Touraine, A., Les sociétés dépendantes, Editions J. Duculot, S.A. Paris-Gembloux, 1976, p. 52.

capacité de produire des sociétés et des économies originales.

Malgré ces lacunes des théories du changement social, un espoir persiste, car plusieurs suggestions ont été formulées dans le cadre de la Sociologie du développement par des Sociologues comme Georges Balandier ¹, Alain Touraine ² et Peter L. Berger ³, entre autres "la recherche des caractéristiques structurelles propres aux sociétés du Tiers Monde; la mise en évidence des processus de modification des agencements sociaux et culturels qui sont à l'oeuvre; la détermination des relations externes qui affectent le devenir des sociétés en cours de développement et de modernisation et notamment des rapports de dépendance qui font qu'elles ne sont pas entièrement maîtresses de leurs avenir immédiat, etc...".

Cette exploration des diverses conceptions théoriques sur le changement social, nous a permis de faire ressortir leurs faiblesses, mais elle nous permet également de mieux comprendre la particularité de notre cadre théorique. En effet, celui-ci ne prévilégie aucune théorie en particulier; mais nous allons nous servir de certains de leurs éléments importants pour notre étude, dans une première phase.

Il s'agit d'abord de la notion de "diffusion" des évolutionnistes contemporains qui se réfère aussi bien au domaine culturel qu'à celui de la technologie. Et dans le cas du Zaïre, comme dans tous les pays colonisés, il n'est pas question d'un emprunt pur et simple de la totalité ou d'une partie des innovations produites ailleurs, mais de l'imposition de ces innovations par les colons et les missionnaires.

-
1. Balandier, G., "Sens et puissance", Editions Presses Universitaires, France, Paris, 1971
 2. Touraine, Alain, op.cit.
 3. Berger, P.L., Les mystifications du progrès, P.U.F., Paris 1978.

Ensuite des concepts de "cause efficiente" c'est-à-dire une cause qui produit un phénomène social et celui de "dysfonction" c'est-à-dire un phénomène dont l'existence va à l'encontre de la continuité de structures sociales existantes et donc brise l'équilibre du système social.

Ces deux concepts sont empruntés aux fonctionnalistes et représentent la situation coloniale.

Dans une deuxième phase, nous allons mettre l'emphase, en premier lieu, sur un aspect très important en ce qui nous concerne, à savoir que le changement social, dont il est question dans cette thèse, est essentiellement le résultat de l'action des forces extérieures et non d'un devenir interne, donc, il s'agit d'un mouvement qui a une origine étrangère et qui a été mis en branle dans une société moins avancée techniquement.

Elles imposent une orientation qui est à l'image des sociétés industrielles d'origine européenne.

Ce premier aspect nous permet de mettre en évidence deux phénomènes, d'une part, le jeu des forces internes préexistantes dans le cadre d'une histoire non soumise aux dominations extérieures; d'autre part les circonstances d'une subordination qui opère au détriment de ceux qui la subissent et introduit une coupure dans le devenir de la société dominée.

Cette extériorité des causes du changement social, nous amène à envisager, en second lieu, le processus de déstructuration et de désarticulation des relations économiques et des rapports sociaux; de dualisation sociale et culturelle, accentuée par le décalage et la distance économiques et sociaux.

Tout ceci faisant ressortir une caractéristique prédominante d'une société dominée: la dépendance, qui selon Alain Touraine est "un mode de développement et non un mode de production, une forme de changement historique".¹ Elle est spécifique à tous les pays colonisés.

Nous savons également que les agencements sociaux sont sujets au changement, que les variations, les fluctuations et les indéterminations caractérisent, de façon universelle, les sociétés et que les grands changements touchent les proportions et les choix fondamentaux d'une société.

Dans ce cas, le changement social est considérable, en ce sens que chaque caractéristique du système s'en trouve altérée ou profondément modifiée, c'est l'exemple du Zaïre.

De tout ce qui précède, nous sommes amenés à spécifier les conditions, les causes, les moyens du changement, d'identifier les agents du changement; ce qui change réellement: les acteurs sociaux, les formes (ou modèles d'interaction), les structures et les fonctions du système en changement.

1. Touraine, A., op. cit. p. 66

Ces deux derniers concepts, structure et fonction se réfèrent évidemment au changement structurel et fonctionnel. D'abord, le mouvement de la structure sociale dans sa totalité à travers le temps et le mouvement des parties les unes par rapport aux autres au sein de la structure totale.

Ensuite le changement fonctionnel peut être retracé en précisant les fonctions des individus dans la vie de groupe, c'est-à-dire dans leurs rôles sociaux divers au sein des groupements majeurs de la société.

Ceci va nous permettre de palier, une fois de plus, à ce manque des théories que l'on qualifie d'universelles. Ce manque qui fait que les pays colonisés et en voie de développement sont traités comme des cas particuliers et contemporains et qui illustrent seulement le passage d'une société traditionnelle à une société industrielle, sans que l'on souligne l'importance des conditions dans lesquelles ce passage s'est effectué et sans que l'on mette l'accent sur les agents du changement qui jouent en définitive un rôle déterminant.

Compte tenu du fait que la colonisation a mis en présence deux sociétés humaines profondément hétérogènes dans leurs conduites, leur mode de vie, leurs institutions, leurs structures sociales et économiques, leurs idéologies, leur mentalité - l'une a l'apogée d'une civilisation solidement assise sur sa puissance économique et sa technique, l'autre n'ayant pas encore franchi le stade de l'agriculture "primitive" ni celui de l'économie de subsistance - l'orientation et le rythme du changement

deviennent des éléments importants.

Donc, les éléments importants de ce changement social profond, radical et brutal au Zaïre peuvent être les suivants:

A.- Les conditions du changement:

1. La pénétration et l'implantation occidentales
2. L'imposition, par la force, des éléments économiques, sociaux et culturels étrangers
3. La puissance économique et technique des forces étrangères
4. La domination étrangère.

B.- Les agents du changement:

1. Les colons
2. Les missionnaires
3. Les agents financiers

C.- Les causes du changement:

1. L'industrialisation
2. La modernisation
3. L'urbanisation
4. Le développement économique

D.- Les moyens du changement:

1. Le travail forcé
2. L'endoctrinement religieux
3. La migration
4. L'acculturation

En ce qui nous concerne, nous allons mettre de l'emphase seulement sur certains des éléments sus-mentionnés qui nous semblent essentiels pour une meilleure compréhension de la désorganisation familiale et il s'agit d'éléments purement analytiques.

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION FAMILIALE TRADITIONNELLE

Lorsque nous parlons de l'organisation familiale traditionnelle, nous nous référons à l'organisation qui existait au Zaïre avant la pénétration occidentale, par le truchement de la colonisation.

Elle se confond avec l'organisation sociale pour n'en faire qu'un seul organe. Cette organisation sociale repose sur le clan. En effet, cette ancienne organisation, comme toutes les structures sociales, est une projection des conditions économique, sociale, politique et juridique du milieu. Elle a comme cadre juridique la communauté clanique d'une économie domestique et comme fondement la communauté de sang.

Le développement démographique du clan, qui atteint une certaine expansion, donne naissance à la tribu. En effet, cette expansion rend les ressources du sol communautaire insuffisantes et scinde la cellule initiale en deux, puis en plusieurs nouveaux clans dont l'ensemble constitue la tribu. De ce fait, chaque tribu est ainsi formée de plusieurs clans qui sont unis entre eux par le lien du sang; quant à la communauté économique du sol, elle existe seulement au sein de chaque clan.

Par conséquent, le clan constitue, même à l'heure actuelle, mais dans une moindre mesure, la cellule sociale fondamentale et la source du droit coutumier.¹ Il est considéré comme une structure familiale plus vaste, composée de plusieurs cellules conjugales; ces dernières correspondent aux familles nucléaires actuelles. En d'autres termes, le clan

1. La coutume: un ensemble complexe et diffus, parce que oral, des règles qui régissent étroitement les actions de l'homme dans le domaine des personnes comme dans celui des biens et où la religion, la morale et la loi concordent totalement avec prédominance du sacré.

est ce qu'on appelle communément en Afrique la famille étendue.

Selon certains auteurs dont M. Merlier ¹, C. Coquery-Vidrovitch ² et A. Dorsinfang-Smets ³, pour ne citer que ceux-là, le clan possède une structure fortement hiérarchisée. En effet, qu'il s'agisse d'un clan patrilinéaire ou matrilinéaire, il possède les mêmes structures de base et la même hiérarchisation, c'est-à-dire une hiérarchie basée sur l'âge, en ce sens que l'institution clanique est structurée à partir de la Force Suprême, de la génération adulte de structures ascendantes à savoir les ancêtres, suivie des structures descendantes, c'est-à-dire les enfants ainsi que leur progéniture.

Au sommet de cette pyramide ainsi constituée, nous retrouvons la Force Suprême, c'est-à-dire Dieu Créateur qui a la force par lui-même et qui donne l'existence, les moyens de subsistance et la puissance aux autres forces.

Viennent ensuite les forces supérieures, c'est-à-dire les hommes vivants et morts qui occupent une place médiane, dans la pyramide, entre Dieu et les autres forces.

A ce niveau des forces supérieures, il existe une hiérarchie par ordre de primogéniture. En effet, nous pouvons y distinguer d'abord les premiers pères des hommes fondateurs du clan, à qui Dieu communiqua sa force, son énergie vitale. Ils participent après leur mort, d'une

1. Merlier, Michel, Le Congo: de la colonisation belge à l'indépendance, F. Maspero, Paris, 1962, 352p.
2. Coquery-Vidrovitch, C., L'Afrique noire de 1800 à nos jours, P.U.F., Paris, 1974, 462p.
3. Dorsinfang-Smets, A., Les peuples de la République démocratique du Congo, du Ruanda et du Burundi, dans Encyclopédie de la Pléiade, Ethnologie régionale 1

façon plus ou moins directe, à la Force Suprême, à l'Energie vitale, Divine et constituent de ce fait le maillon supérieur de cette trame entre Dieu et les hommes.

Il y a ensuite les morts de la tribu par ordre de primogéniture. Ils sont suivis du représentant vivant de l'ancêtre au chef du clan. Il est l'aîné qui est la personne la plus âgée de la génération la plus ancienne en vie. Il est réellement considéré comme le père de tous les membres appartenant au clan, le chef de la communauté, dont l'autorité est pratiquement absolue et sans partage, sauf s'il éprouve le besoin de consulter le conseil des anciens.

Il est le juge dont les sentences sont sans appel, il préside à l'activité religieuse, économique et à l'accomplissement des rites que comportent les moments importants de l'année; il est le médiateur entre les vivants et les défunts.

Donc l'âge est l'élément principal de la stratification; et dans cette forme de hiérarchie, il exprime beaucoup plus la distance qui sépare de l'ancêtre que l'âge réel de l'individu, affirme A. Dorsinfang-Smets.¹

Finalement viennent les membres du clan ou frères comprenant tous les individus des deux sexes vivants ou morts, descendants de l'ancêtre fondateur.

1. Dorsinfang-Smets, A., Les peuples de la République démocratique du Congo, du Ruanda et du Burundi, dans Encyclopédie de la Pléiade, Ethnologie régionale I, Afrique-Océanie, Gallimard, Paris, 1972, p. 566-661.

De plus, les prérogatives du droit d'aînesse appartiennent aux hommes, même dans les clans matrilineaires; elles sont inaliénables, imprescriptibles et hors commerce.

Ainsi dans la société globale traditionnelle, l'institution clanique apparaît comme une unité fonctionnelle fondée sur le lien du sang et sur la résidence commune et elle est régie par un principe de base selon lequel tous les membres vivants du clan sont reliés à l'ancêtre commun par le membre masculin le plus âgé qui, nous l'avons déjà mentionné, constitue un élément charnière entre les vivants et les morts.

Tout ce qui précède démontre que le clan occupe une position prépondérante au sein de l'organisation sociale traditionnelle et cette position lui confère des droits inaliénables et des obligations. Dans cette ancienne organisation, il n'y avait pas, à proprement parler, de classes sociales correspondant à la conception moderne, du fait que le clan constituait une société de sang dans laquelle tous les membres étaient étroitement solidaires les uns des autres.

Ainsi, le clan a l'obligation de répondre aux exigences de l'affectivité de ses membres et aux conditions de vie de toute la communauté en vue de satisfaire les besoins essentiels et fondamentaux de ses membres, la garde de la propriété foncière sous l'autorité de l'aîné. Il doit veiller au maintien de la solidarité fraternelle qui régit certains comportements individuels et dont l'exercice est basé sur les principes de partage, de réciprocité et des sanctions répressives. Par exemple,

Leonard Mukenge¹ parle du contrôle du clan sur le choix du conjoint, du rassemblement de la dot et de la dissolution du mariage.

Cette solidarité fraternelle est un des éléments de la cohésion aussi bien sociale que familiale, car elle est fondée sur les principes d'hospitalité, de protection et d'entraide matérielle. Et comme l'affirme Mpase: "La solidarité est un lien qui unit les hommes entre eux. C'est une relation constante, une dépendance mutuelle entre les parties formant un tout".² Cette solidarité se manifestait également par l'organisation, la division du travail et la répartition du produit de ce travail, de caractère foncièrement communautaire, et qui excluait toute notion de propriété privée et tout profit personnel. Ces principes font que les membres de la communauté éprouvent un sentiment de sécurité au sein du clan.

Au sein de ce clan, le système de parenté est un facteur important de cette organisation, il règle la reconnaissance d'un réseau de relations sociales entre un certain nombre d'individus. Il détermine les rapports sociaux, le code moral, les règles juridiques voire même certains aspects de la vie économique ainsi que le statut social de succession.

Donc, le clan donne sa solide structure à l'organisation de la société globale d'abord parce que toutes les relations sociales se faisaient à l'intérieur du clan, qui régissait les domaines politique, économique, social et religieux et d'autre part, il se présentait comme une institution de cohésion, de stabilité sociale et conjugale, de respect des règles, des

1. Mukenge, Leonard, Croyances religieuses et structures socio-familiales en Société Luba, Cahiers économiques et sociaux, Kinshasa, 5(1), mars 1967.
2. Mpase Nselenge Npeti, L'évolution de la solidarité traditionnelle en milieu rural et urbain du Zaïre, Presses Universitaires du Zaïre, Rectorat, Kinshasa, 1974, p. 15.

normes et des coutumes, de maintien de la famille étendue. Le maintien de cette dernière est renforcé par le mariage qui joue un rôle extrêmement important dans la structure sociale. En effet, le mariage assure la pérennité du groupe de parents et constitue également un lien d'alliance entre les groupes différents.

Dans le système marital, la polygamie est approuvée partout. Elle est essentiellement liée, d'une part à la valeur économique du travail de la femme, celle-ci est considérée comme une source de richesse, et à la règle de l'interdiction des relations sexuelles pendant la longue période de l'allaitement d'autre part. Ceci nous est confirmé par les raisons que donne Leonard Mukenge pour justifier la polygamie chez les Baluba: "... Car nous savons que la polygamie constitue pour le mari une mesure de sécurité puisque à tout moment sa nourriture, celle de ses visiteurs, l'entretien de la cour et la satisfaction de ses besoins sont assurés grâce à elle. Autant de services dont ne peut jouir un mari monogame lorsque sa femme est malade, absente, en période de menstruation ou d'allaitement. Nous savons aussi qu'avoir beaucoup de femmes constitue pour un mari une source de revenus (travail de la femme) et de prestige social, etc..."¹

Par ailleurs, l'individu à l'intérieur du clan ne se conçoit pas et ne peut se concevoir comme une unité indépendante; ce qui fait dire à certains Africanistes que le clan maintient l'individu en sujétion, quel que soit son état civil.

1. Mukenge, L., Croyances religieuses et structures socio-familiales en Société Luba, Cahiers économiques et sociaux, Kinshasa, 5(1), mars 1967, p. 47.

La conception occidentale de l'être, c'est-à-dire distinct des autres êtres, qui a la plénitude de sa nature humaine, une existence indépendante de celle de ses parents et sujet de droit, est une notion inconnue de la pensée africaine en général. Car l'homme, même devenu adulte, demeure une force dépendante et subordonnée ontologiquement aux autres forces ascendantes de ses parents et de ses ancêtres, qui continuent à exercer sur lui leur influence vitale.

Il en résulte que le seul détenteur véritable de droit est le chef du clan qui seul est "sui juris"; tous les autres membres du clan sont des "alieni juris"; les droits qu'ils peuvent avoir et le pouvoir qu'ils pourraient être appelés à exercer, ils les détiennent, nous l'avons déjà mentionné, par délégation du chef et à titre précaire, ou par application du droit coutumier.

En effet, au sein du clan, les foyers conjugaux (ou familles nucléaires) peuvent être considérés comme les mailles d'un filet, qui jouissent d'une certaine "autonomie interne", en ce sens que dans sa propre maison chaque homme est maître chez lui, mais son individualité ne l'isole nullement de l'ensemble familial qu'est le clan.

C'est ainsi que les contrats, en ce qui concerne les personnes, n'ont aucun caractère individuel et ne se forment pas par l'accord de deux volontés, mais sont principalement régis en fonction de l'organisation économique du clan.

Par exemple, le mariage n'est pas essentiellement un acte individuel qui pousse un homme et une femme à s'unir pour fonder une famille, mais d'abord un accord entre deux familles procédant en premier ordre de l'intérêt économique réciproque de celles-ci; les véritables parties au contrat sont deux, donc les deux familles des futurs époux et l'objet du contrat est la femme; la dot n'en est que la contrepartie économique.

Donc le choix d'un conjoint doit toujours être ratifié par les aînés et quand l'individu se marie, on ne peut pas seulement dire qu'il fonde une famille, mais il entre également dans une famille déjà constituée. Le foyer conjugal est donc une sorte d'association composée des personnes associées avec l'assentiment de leur clan respectif en vue de réaliser un but bien déterminé; la perpétuation du clan.

Quant aux femmes, leur situation comme groupe social, n'est pas avantageuse au sein de l'organisation traditionnelle. En effet, elles n'ont aucun pouvoir de décision, aussi bien dans le clan patrilinéaire que dans le clan matrilinéaire. Cependant leur statut est loin d'être généralement insignifiant ni entièrement dépendant, car elles disposent des terres qu'elles exploitent. Elles jouissent toujours de la protection de leur famille d'origine, qui se réserve le droit de demander le divorce en cas d'autorité abusive du mari.

Pourtant on peut affirmer que l'influence occidentale a nui au statut féminin, parce que le phénomène d'acculturation accorde une autorité

maritale plus grande qu'auparavant et de l'autre côté la détribalisation des travailleurs et leur prolétarianisation rendent la femme complètement dépendante du salaire du mari.

Conséquemment à tout ce qui précède, nous pouvons affirmer que l'individu appartient à un double réseau de relations superposées et entremêlées, d'une part le foyer conjugal où il vit en qualité d'épouse ou d'époux et d'autre part le clan où il est né et intégré depuis sa naissance.

Cette organisation familiale traditionnelle, qui se confond avec l'organisation sociale, remplit plusieurs fonctions importantes qui assurent la solidarité fraternelle. La première est la fonction de procréation; elle est considérée comme une des fonctions primordiales de la famille traditionnelle, car elle permet à cette dernière de se perpétuer et de s'agrandir. C'est ainsi que plusieurs pratiques coutumières trouvent une explication dans le désir d'une descendance nombreuse. Par exemple, les cas du mariage à l'essai et de la polygamie et nous avons mentionné précédemment que la pratique de la polygamie peut répondre à d'autres objectifs et besoins que celui d'une progéniture nombreuse, cependant il est difficile de séparer les deux phénomènes, car dans la conception traditionnelle même, l'un n'est pas privilégié aux dépens de l'autre.

Parler d'une progéniture nombreuse nous mène à considérer la conception de l'éducation dans la famille traditionnelle; et c'est la deuxième fonction importante remplie par la famille étendue. Par ailleurs, nous avons vu dans les pages précédentes que la solidarité jouait un rôle

extrêmement important, voire crucial dans l'organisation traditionnelle. Nous la retrouvons également au niveau de l'éducation des enfants.

En effet, les parents sont les premiers responsables du devenir de leurs enfants, dont ils ont à répondre devant le clan et la communauté. Cependant, le groupe de parenté participe activement à l'éducation et à l'encadrement des jeunes¹; chacun, selon le degré de parenté et la position sociale qu'il occupe dans le lignage, a un rôle à jouer vis-à-vis de l'enfant du clan. Tout comme nous l'avons vu auparavant à propos du double réseau des relations auxquelles appartient l'individu, le jeune appartient aussi bien à ses parents biologiques qu'au clan. Ceci est confirmé par un dicton babunda qui dit: "L'enfant est à toi, tant que tu le portes dans ton sein, mais une fois né, il est l'enfant de tout le monde"².

Ainsi l'environnement humain dans lequel grandit et évolue l'enfant est assez vaste; de ce fait d'autres personnes de la parenté peuvent se substituer au père et à la mère à n'importe quel moment sans qu'il y est bouleversement ni conflit chez l'enfant. Dans ce milieu traditionnel, le contenu de l'éducation est constitué de l'ensemble de la culture ancestrale, c'est-à-dire les usages, les attitudes, le savoir-

-
1. Nous avons emprunté le terme d'encadrement des jeunes à Idzumbuir Ngabuol Assop qui se base sur le dictionnaire Larousse pour le définir comme: "une action de placer les jeunes dans un cadre et de les entourer d'une protection sur le plan physique, moral et intellectuel pour leur développement harmonieux".
 2. Idzumbuir Ngabuol Assop, Solidarité en milieu urbain dans l'éducation des jeunes, Dans Etudes zairoises, C.I.D.E.P., vol. 1 et 2, janvier-juin, 1976, p. 145.

faire, savoir-vivre, savoir-dire et le savoir-être ¹ et tous les aînés de la collectivité qui participent à cette éducation représentent l'image vivante de cette culture ancestrale.

Par ailleurs, la pédagogie traditionnelle ne sépare jamais l'éducation de l'instruction ou de l'enseignement. La force de son efficacité peut être décelée dans le lien constant que l'éducation entretient avec le vécu.

En effet, l'enfant est éduqué en fonction de la vie qu'il est appelé à mener au sein de la collectivité et surtout en fonction du respect des us et coutumes de la communauté. Par conséquent, en qualité de membre d'un groupe, les motifs sociaux d'action et les objectifs l'emportent sur ceux qui lui sont personnels et il ne peut se concevoir lui-même que par rapport à l'ensemble dans lequel il est intégré.

L'enfant apprend donc par assimilation, par intégration et par contagion; ici les grands-parents jouent un rôle déterminant dans l'éducation des jeunes, par la surveillance des petits, en l'absence des mères, par des contes qui attirent les enfants auprès d'eux. Ils les distraient et leur inculquent en même temps un enseignement riche au point de vue moral.

Il s'avère donc, comme l'affirment Idzumbuir ² et Erny P. ³ que

-
1. Erny, P., L'enfant et son milieu en Afrique noire, Essai sur l'Éducation traditionnelle, Editions Payot, Paris, 1972, p. 433.
 2. Idzumbuir Ngabuol Assop, Solidarité en milieu urbain dans l'éducation et l'encadrement des jeunes, Dans Études zairoises, C.I.D.E.P., Vol. 1 et 2, janvier-juin, 1976, p. 146
 3. Erny, P., L'enfant et son milieu en Afrique noire, Essai sur l'Éducation traditionnelle, Editions Payot, Paris, p. 433.

les liens de solidarité dans l'éducation des jeunes ont comme base la conformité au rôle et au statut des membres du groupe, le contrôle social.

Nous pouvons conclure cette phase sur l'éducation des jeunes en disant que l'enfant est soumis au groupe et est entouré par les adultes qui assurent son éducation. Par conséquent, l'autorité, les rôles, les responsabilités et les modèles éducatifs sont répartis parmi plusieurs individus et assurés collectivement et non distinctivement. Alors, dans le milieu traditionnel, les parents ne représentent nullement l'autorité, en ce qu'elle a d'absolu, aux yeux de l'enfant; cette autorité apparaît surtout au travers d'un ensemble de pressions collectives; elle est beaucoup plus diffuse et plus impersonnelle et par le fait même elle est plus contraignante.

Ainsi le système éducatif traditionnel, pragmatique et humaniste, poursuit un double objectif, d'une part celui de faire de l'enfant un être capable et socialement utile, d'autre part celui de donner à l'enfant une éducation morale, une formation professionnelle, politique et juridique qui doivent lui permettre d'être en mesure de régir son ménage éventuel, une fois devenu adulte, de gouverner son groupe social et de défendre le patrimoine collectif dès qu'il accède au rang d'aîné.

Bref, l'éducation traditionnelle tend vers une performance professionnelle et dans cet apprentissage, la pédagogie se concentre sur trois principes: langue, métier et coutume. Il faut souligner que la conception du métier se résume à un service social dans lequel l'individu s'affirme comme membre d'une communauté qui lui procure sa perfection.

Le tableau de l'organisation familiale traditionnelle que nous venons de brosser serait incomplet si nous ne mentionnons pas la fonction de production de la famille.

Dans l'économie traditionnelle les auteurs mettent l'accent sur le principe qu'ils appellent le "collectivisme primitif", c'est-à-dire la propriété commune de la terre et la redistribution égale des biens aux membres de la communauté. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, la terre est une propriété indivise et inaliénable; elle est exploitée par tous les membres du clan sans aucune distinction.

C'est ainsi que l'économie est placée sous l'autorité directe du chef du clan et que le processus de la production, de la distribution et de la consommation suit un rituel sacré dont l'officiant est le chef du clan, secondé par délégation par des chefs des familles.

Le chef du clan lotit les terres et distribue les instruments et l'équipement agricoles aux chefs des groupements socio-familiaux. Dans cette organisation, la famille constitue une unité de travail qui a en commun les moyens de production à savoir la terre, la chasse, la forêt et l'outillage... Le travail de cette unité s'effectue sous la responsabilité du chef de famille, délégué par le chef du clan, aux fins de procéder aux rites et sacrifices nécessaires à l'exécution, à proprement parler, du travail.

Par conséquent, tout le clan contribue au travail collectif dans l'intérêt de la communauté clanique. La répartition de la production, après

la récolte s'effectue suivant des rites et des danses coutumières. Le chef du clan distribue la récolte aux chefs des familles lesquels les redistribuent aux membres de leur famille selon leurs besoins personnels.

Donc la communauté clanique puise sa subsistance de la chasse, la pêche, la cueillette et l'agriculture et souvent de l'agencement de plusieurs de ces activités économiques.

Mais l'activité économique principale demeure l'agriculture, sauf pour les riverains. Et dans ce domaine économique les liens de parenté jouent un rôle important et selon Michel Merlier¹ les liens consanguins ont la primauté sur les liens économiques. Les principes de solidarité, d'assistance et d'hospitalité sont les preuves vivantes de leur importance.

Cependant la caractéristique économique essentielle de la communauté clanique est son auto-subsistance, à partir de laquelle découle une série d'autres caractéristiques telles que l'accessibilité de tous les membres du clan aux matières premières et à la terre, la simplicité des moyens de production, les techniques de production élémentaires. Ces dernières, ainsi que l'utilisation des biens qui en découle, sont destinées totalement à la satisfaction des besoins alimentaires.

Quant à la division du travail et à l'organisation du travail, nous constatons que deux principes de base régissent l'organisation de la vie économique: en premier lieu, personne ne peut travailler pour son

1. Merlier, M., Le Congo: de la colonisation belge à l'indépendance, éditions F. Maspero, Paris, 1962.

compte personnel puisque tous les membres adultes du clan doivent travailler pour la communauté; en deuxième lieu, la division du travail est basée sur les sexes et l'âge; c'est-à-dire que l'homme et la femme participent à la production activement, mais les gros travaux et la chasse incombent aux hommes, tandis que la culture, la récolte, le transport... sont réservés aux femmes, avec cette remarque que la femme, en dehors de son travail collectif champêtre, peut avoir une activité domestique personnelle qui lui permet de se constituer un pécule privé. D'autre part les femmes n'occupent pas une position symétrique à celle des hommes et ne constituent pas une couche sociale inférieure, elles occupent plutôt une position intermédiaire et se chargent des tâches comme la récolte. Nous avons vu que la fonction de travailleuses ou de main d'oeuvre pour les femmes est une des raisons qui justifie la polygamie, mais il y a une autre fonction aussi importante sinon plus, qui est prise en considération, c'est celle de procréatrice.

D'autre part la division du travail basée sur l'âge se réfère au fait que les aînés au sein du clan constituent le groupe le plus faible sur les plans numérique et physique, alors ils se contentent d'exercer une autorité sur le contrôle de la terre, la distribution des biens, le savoir social, les connaissances de coutumes, etc...

Par ailleurs, les échanges, au sens économique du terme, entre les membres du clan sont inexistantes, ce qui signifie que le produit n'est pas transformé en valeur. En effet, la majorité des activités

économiques de la communauté a pour but premier de produire des biens alimentaires destinés à la satisfaction des besoins concrets immédiats.

La collectivité clanique exhorte l'individu à trouver sa sécurité, sa stabilité et son bien-être par sa participation au groupe social et non par un effort personnel soutenu et intense. Car, comme le fait remarquer S.H. Frankel: "la recherche du revenu répond à un souci d'accomplir un devoir social et non de créer une assiette de valeurs personnelles".¹

Dans la logique d'une telle organisation domestique, le concept de salaire est inconnu dans l'organisation traditionnelle ancienne et l'esprit de lucre absent de sa conception, à telle enseigne que longtemps après l'occupation européenne, il était particulièrement significatif de constater que les ouvriers d'un même clan déposaient leurs salaires entre les mains du chef de leur clan et celui-ci se chargeait d'en distribuer le montant aux familles du clan, chacune selon ses besoins. Il y a donc une situation évidente, selon certains auteurs, de dépendance de l'individu producteur à l'intérieur de la communauté clanique.

Cette dépendance peut s'expliquer d'une part par le fait que le foyer (ou famille nucléaire) constitue l'unité de production sans être nécessairement l'unité de consommation. En effet, le foyer n'est pas le seul à consommer ce qu'il produit, tous les autres membres de la famille étendue ou du clan partagent les produits récoltés, par solidarité et devoir social. Cette solidarité comme nous l'avons vu, représente un lien

1. Frankel, S.H., The Economic Impact on Underdeveloped Societies (Essays on International Investment and Social Change), Oxford, 1958, p. 30.

puissant qui unit les membres entre eux, une sorte de relation constante, une dépendance mutuelle entre les parties formant un tout.

Le fait de consommer à plusieurs, même ce qui est produit par un seul, est une des normes qui régit la structure clanique et justifie le système collectiviste.

De ce fait, la terre et le travail de l'organisation traditionnelle sont assujettis à une organisation socio-économique totale qui constitue le cadre social déterminant la mobilité des agents de productions et leur mode d'acquisition.

Pour une meilleure compréhension du système traditionnel dans son ensemble, nous allons donner, dans les pages qui suivent, une explication sommaire des aspects religieux et politique de ce système.

Au préalable nous désirons faire une remarque concernant une thèse inexacte et généralement répandue en ce qui a trait aux croyances religieuses "indigènes". Ces croyances ne se limitent nullement au fétichisme et à la magie, comme plusieurs le pensent ou ont tendance à le faire; au contraire, elles procèdent d'une croyance en un Être Suprême, en un Dieu Créateur à partir duquel une hiérarchie descendante et étroitement constituée englobe tout le cosmos et intègre dans son sein les vivants et les morts, c'est-à-dire la force visible et invisible, les animaux, les choses et la terre.

Ainsi donc, à l'instar de certaines sociétés "primitives", les

institutions coutumières zairoises reposent sur un système juridico-religieux où domine le sacré.

Cette prédominance du sacré se dégage nettement de la conception cosmologique suivant laquelle le monde visible et invisible est la manifestation de l'énergie vitale communiquée par Dieu, Force Suprême. La religion zairoise est fondée sur la croyance en un Dieu que l'on adore à travers plusieurs esprits diffus dans le cosmos: esprits des morts, puissances invisibles, forces naturelles, etc... Les forces cosmiques ne sont, d'après cette croyance, que des altérations quantitatives et non qualitatives de la Force Suprême.

L'essence de l' "Etre" est donc la Force et la Force c'est l'Etre. L'énergie de cette Force, de Dieu, circule dans le cosmos, s'altère, se "déforme" et se répand dans les créatures vivantes et dans la matière en apparence inerte sans que son essence s'en trouve diminuée. Et c'est ainsi que cette Force Suprême, Dieu, créa le monde.

De ce fait, le cosmos zairois se présente sous forme de pyramide organisée en paliers superposés et interdépendants dans une hiérarchie immuable et solidement équilibrée qui constitue l'ordre naturel. Cette hiérarchie n'est cependant pas statique dans ce sens que les forces cosmiques sont en perpétuelle interaction inhérente à leur nature ou provoquée par les cérémonies, les rites, les pratiques religieuses et la magie.

Donc, de ce concept cosmologique zairois se dégage le caractère essentiellement sacré des institutions coutumières. Car l'action et les réactions de toutes ces forces créées, interdépendantes, intégrantes et intégrées, s'enregistrent dans une organisation méticuleusement et immuablement hiérarchisée et préétablie dans ses moindres détails et c'est ce qui explique les nombreux tabous, les interdits et les conséquences particulièrement graves que pourrait entraîner la rupture d'interdits.

Cette notion d'ordre divin préétabli et intangible devait en conséquence conférer aux coutumes le caractère spécifiquement sacré, qu'il s'agisse de lois d'ordre purement social, politique et économique ou d'ordre religieux. La conception de l'être, dans cette façon de penser est donc la force sans laquelle aucun être n'est concevable.

Quant à l'aspect politique dans cette organisation sociale traditionnelle, nous pouvons soulever deux points essentiels. D'abord, le chef du clan est en même temps chef religieux et chef politique. De ce fait les pouvoirs exécutif et judiciaire se trouvent centralisés entre ses mains; les lois coutumières, c'est-à-dire le législatif, qui proviennent directement de Dieu, sont immuables.

De plus le chef du clan est également le chef de l'entreprise économique qu'est le clan. Ensuite, l'horizon politique ne dépasse guère les limites du clan, parce que les consciences individuelles sont intensément intégrées dans le "nous" clan.

Conséquemment, dans des telles conditions, le sentiment national ne peut pas s'épanouir; et le concept occidental de "nation" est complètement étranger du droit coutumier et ne peut se comprendre, avant la pénétration européenne, que sous sa forme altérée de clan et à la rigueur sous celle de tribu.

D'aucuns pourraient croire que le clan ressemblait à une société féodale et présentait des nuances qui le différenciaient de la famille patriarcale. Ce n'était pas le cas, car au sein du clan l'autorité du chef n'était pas un attribut mais une fonction. Le chef du clan ne pouvait pas mettre cette autorité au service de son propre intérêt puisqu'il s'agissait pour lui d'assurer une mission de protection collective. Il en était de même de toute autorité partielle confiée à un membre quelconque du clan, par délégation du chef ou par application de la coutume telles la possession provisoire d'un bien, la tutelle, etc...

D'autre part, l'organisation clanique se différenciait de la famille patriarcale par ce fait que le pouvoir du chef de clan est bien étendu et englobe indistinctement toutes les familles composant le clan.

CHAPITRE V

LA SITUATION COLONIALE ET LES CHANGEMENTS STRUCTURELS

Nous n'avons nullement l'intention, dans ce chapitre, de prononcer un réquisitoire contre la colonisation et les agents coloniaux, l'époque coloniale, encore moins escamoter la très féconde résultante de cette étape inéluctable du progrès, tant sur le plan international que celui, plus particulier de l'ancienne colonie belge. Mais nous espérons fournir une description, la plus objective possible, du phénomène colonial et de ses conséquences.

Nous commencerons par décrire l'oeuvre coloniale dans les différents domaines du système social zairois traditionnel, tel que l'économie, le social, la politique, la religion et l'éducation. Après chaque sphère, nous analyserons les changements principaux qui se sont opérés ainsi que leurs conséquences.

Les changements, dont il va être question, sont multiples et s'effectuent en même temps, étant déterminés, non seulement par le progrès rapide et brutal et la diffusion des techniques nouvelles, mais également par les contacts culturels, voire les refaçonnages sociaux.

D'ores et déjà nous savons que la situation coloniale est une épreuve imposée à un système social; qu'elle a les caractères d'une expérience complexe et contraignante; qu'elle a des répercussions aussi bien bénéfiques que nuisibles qui affectent toutes les instances d'une société démunie de mécanismes de défense efficaces et adéquats.

1)-La sphère économique:

Dans ce domaine tout débute avec deux phénomènes importants: le principe des " terres vacantes " et l'expropriation pure et simple.

En effet, le législateur délégué par Léopold II introduit au Zaïre le concept de la propriété privée, à l'instar du système australien connu sous le nom de "Torrens" et selon lequel l'acquisition et la jouissance de la propriété foncière privée étaient soumises à l'impératif de la mise en valeur de la colonie. Donc, les terres furent ainsi divisées en terres domaniales, terres enregistrées (c'est-à-dire privées) et terres coutumières.

Ces deux phénomènes furent concrétisés par deux décrets; le premier en 1889 stipule que les " terres vacantes " appartiennent à l'Etat; par conséquent, la plus grande partie du territoire zaïrois devient domaine privé de l'Etat ou de la Couronne. Le deuxième décret en 1891 réserve à l'Etat la propriété exclusive des produits de ces terres; à ce moment-là, les seuls produits alors connus au Zaïre étaient l'ivoire et le caoutchouc. Léopold II s'empresse de donner à deux sociétés anonymes, qu'il avait fondées, le monopole d'exploitation de deux régions les plus riches en ivoire et en caoutchouc.

D'autre part, selon Michel Merlier¹, les premiers colons se basent sur une abondance relative des terres, le mythe de la fertilité des sols de la zone forestière, la faible densité des populations ainsi que la mobilité de certaines tribus pour réquisitionner les meilleures terres, les soustraire à la communauté autochtone et en faire la propriété de la société coloniale.

1. Merlier, Michel, Le Congo: de la colonisation belge à l'indépendance, F. Maspero, Paris, 1962, 352p.

Il affirme également que le fait que la propriété privée de la terre n'existe pas dans les coutumes zairoises, la société coloniale élimine de prime abord leur droit sur les terres, car elle ignore le rôle joué dans ce domaine par le chef du clan qui est aussi le chef des terres.

De plus, sous prétexte de protéger " la faune et la flore ", l'administration coloniale exproprie les populations et les chasse vers les mines et les plantations, avec l'interdiction de chasser, de pêcher et d'exploiter du bois sur ces réserves.

Cette reconnaissance des meilleures terres et cette véritable spoliation conduisent à leur bornage et à l'expulsion des habitants. Ces derniers se trouvent ainsi relégués sur les seules terres qui entourent directement leurs villages et privés de leur principal moyen de subsistance, à savoir l'agriculture.

A la suite des prospections et de la découverte des richesses minières au Shaba (Ex-Katanga), toute l'activité de l'Etat s'oriente et s'axe sur l'exploitation minière.

Les conséquences de cet état de choses sont désastreuses. En effet, les autochtones, dépossédés, sans aucune solution de rechange; de leurs terres coutumières et privés de leurs moyens traditionnels de subsistance, font face à une alternative effrayante; mourir de faim ou se plier au joug de l'esclavage instauré par le travail forcé: conséquemment ils se trouvent à répondre alors de gré, parce qu'ils n'ont pas le choix ou de force, grâce au système du travail forcé, aux excitations des recruteurs pour les mines et les cultures obligatoires.

Le travail forcé, codifié en 1892 et sans limitation légale jusqu'en 1905, permet à l'administration coloniale d'opérer des réquisitions intensives de main-d'oeuvre. Ces recrutements portent en premier lieu sur les jeunes hommes. La jeunesse rurale se voit ainsi poussée vers les chantiers lointains par l'intermédiaire d'agents recruteurs. Ensuite, c'est le tour des adultes les plus robustes qui partent à des centaines de kilomètres de leur village, bien souvent ils ne reviennent pas ou ils reviennent malades; alors que les femmes demeurent au village surchargées des travaux de défrichement qui autrefois incombait aux hommes.

Donc, l'exploitation minière dépeuple les centres ruraux de sa classe active par l'intensification du recrutement de la main-d'oeuvre pour les autres secteurs, imposant de ce fait aux autochtones un mode de travail épuisant auquel ils n'étaient pas habitués, ni rationnellement et socialement préparés.

C. Coquery-Vidrovitch¹ affirme que le travail forcé s'intensifie en 1943, car les pays africains sont appelés à participer à l'effort de guerre avec toutes leurs ressources. De ce fait les réquisitions de main-d'oeuvre prennent de l'ampleur aussi bien pour l'ouverture des routes que pour le développement des chantiers privés (agricoles, forestiers ou miniers). Pour rendre le travail forcé plus efficace, l'administration coloniale impose l'impôt de capitation payable en nature, c'est-à-dire en produits de cueillette, et l'impôt en argent.

1. Coquery-Vidrovitch, C., Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, P. U. F., Paris, 1970.

D'autre part, nous constatons que l'introduction de l'impôt favorise le recrutement des salariés et facilite le travail forcé, car malgré tout, l'administration coloniale refuse de cautionner officiellement le travail forcé, jusqu'en 1892.

Donc, le système d'imposition suffit pour mettre au travail des populations désorientées par la déstructuration de leur système social et affaiblies par une sous-alimentation chronique.

L'économie monétaire et l'introduction de l'impôt en argent concrétisent le développement du salariat, comme l'affirme Michel Merlier: " La main-d'oeuvre salariée avait décuplé en dix ans, elle passe de 47,000 en 1917 à 530,000 en 1936 (dont la moitié dans les mines) soit 21% des adultes valides "1.


Ainsi les agents coloniaux ont recours à la mobilisation massive d'une armée d'ouvriers " indigènes " qu'on conduit, avec la cravache et fers aux pieds, pour exécuter les travaux manuels divers, assurer la cueillette du caoutchouc, la collecte de l'ivoire, la coupe de bois, l'ouverture de routes, les travaux dans les plantations, l'extraction des minerais, le portage, la pose des traverses et des rails de chemins de fer et les multiples corvées et travaux obligatoires imposés par le législateur léopoldien.

Conclusion:

L'introduction par la colonisation de la propriété privée devait d'une part provoquer une déstructuration sociale et économique et créer une

1. Merlier, Michel, Le Congo: de la colonisation belge à l'indépendance, F. Maspero, Paris, 1962, p.208.

confusion indéchiffrable suite à une pluralité des lois: d'abord la loi européenne basée sur la propriété privée et ensuite les lois coutumières axées sur le caractère sacré de la propriété collective inaliénable; d'autre part la reconnaissance de la propriété privée allait permettre au colonisateur d'opérer une main-mise sur la presque totalité des terres cultivables et confiner le milieu coutumier dans les seules terres entourant directement les villages qui, avant la pénétration européenne, étaient très éloignées des terres exploitées.



Le processus de ce développement économique dote le pays d'une structure dangereusement déséquilibrée à cause de l'atrophie du secteur agricole et de l'expansion exceptionnelle des autres secteurs, intégrés dans une centralisation enchevêtrée et établie au seul profit des milieux financiers étrangers. Par le fait même, les communautés économiques coutumières stagnent dans le cadre ainsi rétréci de l'ancienne économie de subsistance et demeure en marge de l'économie de marché implantée et façonnée par la société coloniale en fonction des impératifs de l'exportation.

Il en découle une discordance au point de vue puissance matérielle ainsi qu'au niveau des connaissances techniques entre la société coloniale et la société colonisée. Cette dernière se trouve à vivre un phénomène, non seulement de décomposition et de dépossession foncières, mais également un phénomène de déstructuration d'un système social et de son unité économique qui était la famille étendue traditionnelle. Ce processus économique colonial engendre une certaine anomie par la détérioration des structures préexistantes, par la perturbation des comportements et par l'émergence des conflits inévitables.

Tous les bouleversements dans le système traditionnel débutent avec la désintégration de l'économie agricole traditionnelle. En effet, les changements majeurs, produits par la situation coloniale, se situent dans les sphères technologiques et économiques, et ils influent directement sur l'organisation familiale; car à l'ordre traditionnel se substitue le régime colonial qui manifeste une situation mouvante d'acculturation et qui est à l'origine des phénomènes tels que l'industrialisation, l'urbanisation et l'économie monétaire.

Comme mentionné dans le chapitre IV, l'organisation de la famille étendue traditionnelle est basée sur les structures de la parenté ainsi que sur les relations sociales fondamentalement érigées sur les liens de sang. Cette famille étendue et toute son organisation constituent en même temps l'unité économique, l'unité sociologique et l'unité juridique. Ce qui lui permet de garantir la sécurité matérielle et morale de ses membres.

En effet, la parenté est le fondement de groupes, tels le lignage et le clan, qui sont les foyers effectifs d'activités communes; travaux agricoles accomplis collectivement, cérémonies de culte aux ancêtres, administration de la justice, etc... En outre ~~des~~ règles déterminent avec précision le comportement que l'on doit avoir vis-à-vis de chacun de ses consanguins et affins. Chaque individu se trouve ainsi situé dans un réseau de multiples droits et obligations. Ce réseau lui apporte une large sécurité. Si par malchance ou même par sa faute, il se trouve dans une situation difficile, une aide suffisante lui est apportée pour le tirer d'affaire. En contre partie lui-même rend de semblables services le cas échéant. Dans une économie rurale de subsistance, où la terre ne manque pas, dans un état technologique rudimentaire, où une case peut être construite en un jour par

quelques hommes non-spécialisés, une technologie qui se limite au travail artisanal de certaines matières, notamment du fer, du cuivre, du bois, les obligations de parenté ne constituent pas une trop lourde charge.

Cependant, cette organisation traditionnelle et toutes ses structures connexes sont brutalement et profondément touchées et ébranlées; le régime colonial modifiant cet état de choses.

Les changements des structures, comme l'affirme L. P. Aujoulat sont le fait, en tout premier lieu, de la brutalité avec laquelle on a fait passer les individus, vivant au village, à l'usine ou à l'atelier, et cela sans aucune transition. Dans le domaine économique, comme dans bien d'autres, il s'opère le passage d'un ordre ancien, c'est-à-dire une économie de subsistance et communautaire à une réalité différente à savoir une économie techniquement moderne, monétaire, industrielle et commerciale. Donc, ce processus s'amorce par le truchement de trois phénomènes dynamiques importants que nous avons mentionnés dans les pages précédentes: l'expropriation des terres, le recrutement massif de la main-d'oeuvre et le travail forcé.

En ce qui concerne les grandes expropriations, elles annihilent le caractère principal de la propriété collective, inaliénable et indivise des terres ancestrales. En minant ce principe du collectivisme agraire, l'expropriation anéantit la puissance du clan et l'attachement religieux à la terre des ancêtres; en expulsant les individus de leurs terres, elle provoque la décomposition de la paysannerie traditionnelle et précoloniale. Donc, par les grandes expropriations, la situation coloniale modifie le contexte de l'usage, par une société, de son propre héritage culturel. Conséquemment, elle se trouve à fragmenter certaines tribus et à réunir, arbitrairement, certaines autres.

Les résultats de cet état de choses sont désastreux, car l'ensemble des équilibres passés, il s'agit des équilibres approximatifs comme dans n'importe quelle autre société, est mis en cause. Nous nous trouvons de ce fait en présence d'institutions, de formes de groupement, de réseaux d'activités et de systèmes de valeurs altérés ou décomposés à la suite d'un processus de désorganisation sociale et culturelle, étant donné que les individus sont coupés brutalement de leurs conditions de viabilité et de cohérence initiales. Finalement l'économie monétaire a des effets directs sur la population autochtone. En effet, elle bouleverse les rapports entre les individus et porte atteinte à la hiérarchie traditionnelle car, comme nous l'avons vu, la hiérarchisation de la société zairoise traditionnelle était basée sur l'âge et les liens de parenté et non sur les facteurs économiques.

Quant au travail, nous avons mentionné précédemment que l'organisation du travail au sein du clan était, à l'instar de la structure économique coutumière, essentiellement communautaire, en ce sens que toute notion de dépendance entre patron et ouvriers, tout concept de salaire, de profit personnel, de propriété individuelle, y étaient inconnus; tous les membres du clan devant travailler sous l'autorité fonctionnelle du chef, pour le bien de tous et au profit exclusif de la communauté clanique.

Cette structure économique, essentiellement agricole, et l'organisation du travail qui en découlait, assuraient une protection matérielle, morale et religieuse égale à tous les membres du clan, depuis la naissance jusqu'à la mort.

Or, avec la colonisation les autochtones se trouvent être, sans transition, ni préparation, arrachés à ce mode de vie séculaire pour être

brutalement jetés dans un milieu étranger, inconnu et hostile, et contraints à un travail intensif et épuisant auquel ils n'étaient pas habitués. Il y eut une réaction psychologique aiguë qui bouleversa la conscience des Zairois et qui procédait de l'affrontement de deux civilisations, des concepts diamétralement opposés: la civilisation européenne, essentiellement individualiste fondée sur la propriété privée et solidement assise sur la distinction des classes sociales et la civilisation zairoise foncièrement communautaire.

Le recrutement de la main-d'oeuvre, qui constitue le corollaire et la conséquence directe des grandes expropriations, et ne fait qu'accélérer le processus de désorganisation et de déstructuration du système traditionnel. Selon le Docteur L. P. Aujoulat: " En matière économique, nécessité fait loi. " Et ce principe fait que, au nom de la mise en valeur économique nécessaire, l'administration coloniale n'a pas reculé devant l'organisation des migrations massives de main-d'oeuvre. D'abord elle enlève au clan une partie importante de ses membres, à savoir les hommes adultes et les jeunes gens les plus robustes qui sont dirigés vers les mines et les plantations. Ce drainage d'hommes a des effets multiples, en premier lieu, il sape un facteur essentiel de la cohésion des sociétés traditionnelles, c'est-à-dire le recours à l'entraide coutumière pour accomplir n'importe quel travail; c'est ainsi, par exemple, que les femmes font les frais des corvées qui s'aggravent sans cesse, car elles se retrouvent surchargées des travaux de défrichement qui, autrefois, incombaient aux hommes. En deuxième lieu, ces hommes adultes sont privés d'une évolution familiale normale, il en résulte une chute de la natalité, étant donné que les hommes partent souvent pendant plusieurs années à des centaines de kilomètres de leur village où

demeurent seulement les vieillards, les femmes et les enfants, livrés à eux-mêmes.

Ainsi le village qui sert normalement de cadre aux activités économiques, politiques, juridiques et religieuses de la communauté se transforme en un lieu désert. De plus, la majorité des bonnes terres étant entre les mains des étrangers, alors qu'il est de notoriété publique que la puissance du clan est étroitement liée à la possession des terres que l'on préserve pour les générations futures: leur possession collective étant considérée, entre autres choses, comme leur meilleure sauvegarde en l'absence de toute différenciation sociale, l'acquisition difficile des aliments ajoute à la désorientation.

De ce fait; le clan se trouve dépouillé de tous ses éléments essentiels de cohésion, de stabilité et de solidarité; il perd sa force constitutive et plonge dans une désorganisation de plus en plus prononcée au fur et à mesure que les changements s'intensifient.

Ces prélèvements de la main-d'oeuvre vont de pair avec l'établissement de l'impôt, l'essor du salariat et bien entendu le travail forcé. En effet, en introduisant l'impôt en argent obligatoire, l'administration coloniale favorise le recrutement de salariés. Cette politique est consolidée par l'impôt de capitation qui met les villageois dans l'obligation d'apporter, à jour fixe, des tonnages déterminés de produits. Il en résulte plusieurs bouleversements entre autres le fait que la vie traditionnelle normale est désorganisée, les membres du clan étant dispersés sur le territoire pour pouvoir remplir les exigences de l'administration coloniale, ce qui provoque souvent l'abandon temporaire, à plus ou moins long terme, du domicile conjugal

et donc de la vie familiale. En second lieu, les migrations organisées provoquent l'affaiblissement de la cohésion clanique et rendent l'entraide coutumière difficile à réaliser; cette dernière est aussi menacée par le travail salarié. Elles entraînent également la fragmentation de certaines tribus et la réunion arbitraire de certaines autres, la détribalisation ainsi que le déclin des autorités traditionnelles qui ne peuvent pas fonctionner à distance.

Ces déplacements amènent aussi le changement de statut social des membres, car étant devenus des ouvriers, ils acquièrent sur les chantiers une mentalité et des besoins différents, ce qui crée des conflits entre les classes d'âge à leur retour au village. Ainsi donc les buts avoués et les conséquences de ces méthodes de travail et de ces façons d'agir de l'administration coloniale sont confirmés par cette assertion de Michel Merlier: " Puisque l'administration refusait de cautionner officiellement le travail forcé et qu'il ne suffisait pas de créer de nouveaux besoins pour mettre au travail des populations désorientées, par la destruction de leur système social, et affaiblies par la sous-alimentation chronique et les endémies, la coercition née de l'impôt apparut, aux théoriciens du début du siècle, comme l'instrument nécessaire de la mise en valeur, puisqu'elle devait permettre, à la fois de remplir les caisses de la colonie et d'obliger les paysans à gagner de l'argent."¹

11)- La sphère socio-culturelle:

En ce qui concerne l'aspect socio-culturel, la situation coloniale

1. Merlier, Michel Le Congo: de la colonisation belge à l'indépendance, F. Maspero, Paris, 1962.

nous donne précisément le milieu réel où se font les contacts. En effet, elle met en présence deux sociétés, non seulement fortement hétérogènes, inégales techniquement et matériellement, mais également profondément différentes dans leurs édifices sociaux.

Cette différence est vécue dans un rapport de domination/subordination, de dépendance créatrice de désavantages et de sentiments d'infériorité pour les autochtones. Il règne un écart culturel entre la société dominante, qui porte en elle une civilisation qu'elle juge " avancée ", et la société subordonnée qui ne dispose d'aucune technique expansive.

Du fait d'une telle disposition d'esprit, les autochtones doivent inévitablement être traités en fonction des impératifs économiques et considérés uniquement comme facteurs de production et force musculaire indispensable et à bon marché.

La société coloniale globale devient ainsi un tout où la minorité numérique constitue la majorité sociologique, un tout guidé par une idéologie qui, non seulement justifie cette domination mais souligne également les décalages entre les deux types d'organisation sociale. La société colonisée prend l'aspect d'un instrument manipulé par l'imposition des droits, des valeurs, de mode de vie et des prestiges nouveaux ainsi que par la création d'institutions administratives nouvelles.

Cet interventionnisme colonial met sans cesse la société dominée devant le fait accompli et la minorité numérique fait à sa place les choix les plus fondamentaux. C'est ainsi que la nature des emprunts culturels est imposée sans condition.

Mais les structures coutumières étant profondément perturbées, non en vue d'une restructuration évoluée et bénéfique, intégrée dans la société de la colonie, mais dans le sens d'une désorganisation déroutante, ces structures demeurent en marge de cette société étrangère et coexistent avec celle-ci parallèlement sans jamais la rencontrer.

Par ailleurs nous savons que tous les changements économiques ont des incidences directes et indirectes dans le domaine culturel; les divers secteurs d'une culture étant interdépendants, les considérables changements qui se sont produits en technologie, en économie et en politique ont affecté d'autres secteurs de la culture.

Cependant certains aspects culturels spécifiques ont subi un impact considérable, à la suite d'un grand nombre d'interdictions imposées par les missionnaires. C'est le cas de la polygamie; au Zaïre, elle est une forme de mariage acceptée. Pour apprécier la fonction sociale de cette institution, il faut se souvenir que le mariage n'est pas qu'un accord entre deux individus mais est également et surtout une alliance entre deux groupes de parenté. Chaque épouse augmente la prospérité de son mari, car la culture de certains champs lui est confiée et elle l'assure aidée de ses enfants. La polygamie a une fonction politique pour les chefs et une fonction économique pour tout le monde.

Pendant la période coloniale, la propagande chrétienne lutte énergiquement contre la polygamie et essaie d'en faire une marque de " non-civilisation ". Il s'avère donc que les unions polygamiques perdent leur fonction politique, puisqu'il n'y a plus de succession héréditaire où jouent les lignages, et dans une agriculture hautement rationalisée et techniquement modernisée, elles perdent leur fonction économique, car la famille n'est plus une

unité de production et de consommation, mais uniquement une unité de consommation. Et pour les travailleurs industriels et tous ceux pour qui les revenus consistent en un salaire, l'entretien de plus d'une épouse devient une charge.

Mais l'instruction demeure un phénomène de grande envergure sur le plan socio-culturel. En effet, le développement d'une économie traditionnelle, quelle qu'elle soit, exige et implique un niveau minimum d'instruction dans le but de permettre l'introduction du changement et l'adaptation des techniques de production. Donc, pour que la population, avec son économie d'auto-subsistance, puisse comprendre la nécessité de renverser les obstacles dressés par la tradition et le cadre foncier rigide imposé par la collectivité, il est indispensable qu'elle ait une instruction adéquate et appropriée.

Or, le système éducatif colonial se présente sous forme d'un paternalisme à outrance, présenté comme système d'évolution. Son but principal, et non avoué, se limite à donner une formation de base élémentaire qui permet aux autochtones de devenir seulement des instrumentés de production entre les mains des agents colonisateurs. Ce système se caractérise par une rupture brutale de la structure éducative traditionnelle et les valeurs sociales fondamentales et par son incohérence, celle-ci se manifestant dans les attitudes contradictoires des colons et des missionnaires.

Nous partons de l'idée que l'économie produit plus que les choses, c'est-à-dire qu'elle produit des hommes, modifie leurs attitudes, leurs relations, le niveau de leurs aspirations; facilite l'adhésion et la participation au changement et tout ceci sans brutalité ni précipitation. Ce qui constitue une condition sine qua non d'une expression adéquate.

De plus, il est indispensable de tenir compte du contexte dans lequel le système éducatif, totalement nouveau, va être implanté; et pour que l'introduction de nouvelles techniques soit efficace, il faut que les autochtones se familiarisent avec les nouvelles méthodes et les nouveaux instruments de production.

Or, avec le système éducatif colonial, nous constatons l'émergence d'un déséquilibre entre une évolution morale et intellectuelle plus rapide et une évolution économique plus lente, le caractère conflictuel du contact culturel et l'effort de ré-adaptation qu'il impose à l'individu; la disparition sans substitution, d'institutions et groupements traditionnels.

Cette éducation moderne stimule un processus continu de désacralisation, c'est un fait à conséquences graves dans le cas d'une société où la liaison ancêtres-terres-lignages est fondamentale, elle effectue avec puissance la séparation entre classes d'âge en provoquant le conflit; sinon la rupture entre jeunes et vieux, là où la culture traditionnelle avait réalisé une intégration quasi parfaite.

Conséquemment, l'individu du clan, de l'intérieur devient extérieur et se voit arraché ainsi de ses groupes primaires et perdre non seulement son statut, ses aides, ses régulations mais même sa personnalité. Car, cet individu se trouve rapporté dans le contexte colonial, à des situations et groupes seulement virtuels. Ce qui n'était pas le cas de l'individu dans la société traditionnelle, dont l'identité était considérée par rapport à un nombre limité de groupes affectifs et à des situations typiques et spécifiques.

Ainsi donc, par la médiation de la situation coloniale, la culture industrielle s'installe. Mais la société zairoise traditionnelle demeure

marginale dans son ensemble, ne jouissant plus de son équilibre traditionnel, précaire mais existant, sans être intégrée pour autant dans le nouveau segment économique.

D'autre part, l'apport industriel européen disloque les anciennes articulations organiques, l'emboîtement ménage-groupe-parenté ainsi que leur style fortement communautaire; par là il affaiblit les procédures de régulation des conduites traditionnelles, car ces procédures, purement " coutumières " ou informelles, n'ont de raison d'être que dans les représentations de ces groupes.

L'apport industriel mine et rend insupportable d'importantes normes fondamentalement traditionnelles, telles que l'entraide et la solidarité fraternelle, en les polarisant sur ses propres valeurs fondamentales, telles que l'argent et l'énorme masse d'objets de consommation qui lui sont liés.

De ce fait, dans les échanges inter ou intra-familiaux, il provoque l'aplatissement de l'ancien éventail de significations au profit de celles purement financières. Et finalement, il fait naître et valorise vigoureusement les représentations individualistes et conséquemment, il contribue à la dénaturation des anciennes normes communautaires.

Par tout un ensemble de dégradation, le plus important dispositif de protection du système traditionnel, chez les sujets qui y sont intérieurement disposés, se trouve disloqué. Ainsi le changement commence et continue dans un contexte d'acculturation.

111)- La sphère religieuse:

Le processus d'acculturation se met en branle avec l'arrivée des premiers missionnaires aussi bien catholiques que protestants. En effet, ces missionnaires foulent le sol zairois dans un but bien précis " christianniser " et " civiliser " les peuples sauvages, pour utiliser leurs propres termes.

La civilisation européenne chrétienne eût pu être bénéfique au Zaïre; sa tâche eût été aisée dans l'évolution idéologique zairoise, si l'occupant s'était débarrassé de tous préjugés et avait su recourir dans son appréciation de tout ce qui était zairois, et moins fréquemment à ses critères occidentaux et tenir davantage compte des institutions coutumières, qui auraient dû être prises comme point de départ et comme cadre de toute évolution profonde et durable.

Nous allons tenter dans les pages suivantes de mettre en évidence l'impact des méthodes utilisées par les religieux sur l'organisation familiale et traditionnelle. Pourtant, malgré ce qui va être dit, il est un fait certain, que nous ne pouvons ni oublier, ni nier: c'est que les missionnaires ont quand même largement contribué au progrès de la population zairoise essentiellement dans des domaines tels que l'enseignement, le domaine sanitaire et la lutte contre toutes sortes de maladies tropicales. Ils ont accompli dans ces domaines un travail énorme et sans précédent qui mérite d'être mentionné.

Cependant, l'accomplissement de ce travail d'une grande envergure s'est réalisé en utilisant des méthodes que nous pouvons qualifier de peu

catholiques, à commencer par l'acculturation comme méthode d'évangélisation et en passant par l'autoritarisme, la violence voire l'oppression pour aboutir finalement à un paternalisme à outrance et au mépris des autochtones, de leurs structures sociales, de leurs institutions et de leurs sentiments qui ne sont guère pris en considération.

Les missionnaires protestants font leur apparition au Zaïre vers 1877 dans le but non-avoué d'implanter la culture euro-américaine à travers le processus d'évangélisation. Ils construisent des écoles, des églises dans plusieurs villages et une mission centrale, genre d'institution parapluie, dont la fonction principale consiste à coordonner l'ensemble des activités religieuses et non-religieuses dispersées sur un vaste territoire. L'établissement de ces institutions s'avère être un moyen efficace pour accomplir une de leurs priorités: l'acculturation.

La première manœuvre des missionnaires dans ce sens se concrétise d'abord à travers une série d'interdictions imposées aux villageois. C'est ainsi que la plupart des pratiques sociales, magiques et religieuses traditionnelles importantes et très significatives pour les autochtones, sont prohibées, entre autres, la prohibition de la danse et de la fréquentation d'un lieu de danse. Or, la danse, pour les Zaïrois, est un des éléments coutumiers le plus significatif et qui fait partie intégrante des activités sociales; elle est un signe de jouissance dans certaines occasions spéciales (par exemple la naissance des jumeaux, un mariage et même à l'occasion d'un deuil); d'une manifestation de joie à caractère aussi bien social que religieux, de rassemblement et de contact entre les membres d'un même clan; bref l'expression vivante de la vitalité des populations villageoises et en même temps elle constitue une sorte de méthode de socialisation, étant donné

qu'à travers la danse et la chanson se raconte l'histoire et certains événements importants des clans.

Cet aspect de jouissance est confirmé par cette phrase de Kimpianga Kia-Mahaniah: " Traditionnellement, les jeunes gens africains se réjouissaient au clair de lune sur la cour. Ils jouaient, chantaient et dansaient ensemble, filles et garçons, avant d'aller dormir dans leurs cases respectives. "1

Donc cette interdiction, non seulement transforme les villages en des lieux sans vie, mais change également la façon de vivre des individus, les empêchant de profiter de certaines circonstances de rencontre pour régler certains problèmes familiaux.

Une autre méthode de socialisation dans la société traditionnelle, consiste à raconter aux jeunes les histoires et les événements principaux relatifs aux clans et aux familles d'origine; il s'agit de la tradition orale. C'est une tâche qui incombe aux personnes adultes et spécialement aux personnes âgées considérées comme des sages, porteurs et gardiens des traditions.

Or, cet état de choses change avec la présence des missionnaires, dont la deuxième manœuvre concrète consiste à éloigner le plus possible les jeunes de leur milieu familial, pour les enfermer dans des pensionnats construits dans ce but. Cet éloignement, qui coupe le jeune enfant de son

1. Kimpianga Kia-Mahaniah, La méthode d'évangélisation au Zaïre; une étude dans " la méthode d'évangélisation des premiers missionnaires catholiques et protestants " dans le Bas-Zaïre. Dans C.I.D.E.P., vol. 1 et 2, janvier-juin 1976, p.122.

milieu traditionnel, favorise l'oeuvre des religieux, car pour ces derniers cette séparation permet de protéger les jeunes étudiants contre la mauvaise influence du village et de tout ce qu'ils considèrent comme des pratiques païennes. Cette tactique des missionnaires a des conséquences d'abord sur l'état d'esprit des jeunes, qui ont toujours été habitués à des manières de vivre totalement opposées, comme le confirme P. Ulwor: "L'internat avait sa juste raison d'être: celle de la précarité ou de l'inexistence des moyens de transport, alors que des distances considérables éloignaient les domiciles familiaux de l'école: mais il pouvait vexer profondément le jeune Congolais. Limitant en effet des vacances en famille au strict minimum, censurant la correspondance à volonté, interdisant les sorties libres, et enfin rendant exceptionnelle la visite des parents et amis, il pouvait faire apparaître dans la conscience des intéressés une sensation pénible de claustrophobie. En effet, l'isolement des jeunes vis-à-vis du monde environnant, ce à quoi aboutissait la politique de l'internat à peu de chose près, n'est pas tout à fait-disons même pas du tout-conforme aux habitudes que le mode de vie traditionnel a coutume de faire adopter par les enfants africains. "1

La conséquence de ce qui précède est que les jeunes risquent d'oublier les éléments fondamentaux de leur culture en assimilant ceux d'une culture importée qui n'a aucune similitude avec la leur. En plus, il y a une possibilité de conflit, lors de leur retour définitif en milieu d'origine,

1. Ulwor, P., Une acculturation religieuse en échec dans l'ancienne colonie belge du Congo, Dans Revue de psychologie des peuples, 23(4), 1968, p.393.

entre leur perception et celle de ceux qui sont demeurés en contact permanent avec les traditions. Leur éloignement provoque une désorganisation au sein de la famille étendue parce que cette dernière est obligée de se réorganiser en fonction d'une main-d'oeuvre réduite et leur retour risque de causer des désaccords et des mésententes au sein de cette même famille étendue.

Et puis c'est le tour de la polygamie d'être bannie comme coutume. Or, nous avons démontré dans le chapitre V, le bien-fondé et les raisons qui justifient la pratique de la polygamie dans la société traditionnelle, une fois de plus, cette interdiction va obliger les autochtones à modifier leur façon de vivre et à se réorganiser en ce qui concerne la répartition ou la distribution des tâches dans le domaine du travail. Quant aux missionnaires, ils considèrent la polygamie comme immorale et comme un péché mortel.

Ainsi par une série d'interdits et des lois non écrites, les missionnaires s'acharnent à détruire tout un monde traditionnel dans lequel le Zairois avait vécu jusque-là et qui était plein de significations pour lui; la dépréciation des caractéristiques tribales spécifiques, résultat du fait que les individus de milieux tribaux différents sont forcés de cohabiter, se fait de plus en plus sentir. Bref, le milieu traditionnel se trouve totalement, non seulement dépouillé de toute signification ancestrale, mais également désorganisé, étant donné la rapidité et la brutalité avec lesquelles les modifications sont imposées et le fait qu'il n'y a qu'une seule vérité valable, la vérité soi-disant scientifique des missionnaires.

Par conséquent, toutes ces tactiques utilisées par les missionnaires ont un impact désastreux sur les principes fondamentaux qui régissent la

famille traditionnelle et son organisation, les éléments essentiels de maintien de son unité et de son équilibre.

En effet, l'abolition des institutions traditionnelles, dont la famille étendue constitue la pierre angulaire, ne peut que provoquer une désorganisation de cette famille étendue.

Cette désorganisation, telle que nous l'avons définie dans le deuxième chapitre, s'avère donc être la conséquence directe des perturbations provoquées par la présence et l'oeuvre des missionnaires, par la destruction de tout ce qui, dans le système traditionnel, avait une signification claire et précise avant leur arrivée.

Quant aux missionnaires catholiques, dont la venue date seulement de 1893, ils utilisent les mêmes méthodes dans le même but. Cependant en plus, ils usent de la violence lorsque, s'aventurant dans les villages déjà occupés par les protestants, ils rencontrent une grande résistance de la population.

Donc, leur arrivée et la rencontre avec les protestants provoquent des affrontements, des conflits et des sentiments de haine, non seulement entre les missionnaires eux-mêmes, mais aussi entre leurs prosélites, comme l'affirme Kimpianga Kia-Manhaniah; " L'introduction du catholique plus tard compliqua la rivalité. Les divisions qui s'en suivirent entre les Africains protestants et catholiques amenèrent les gens à se juger sur la base des images préconçues. De part et d'autre cependant ces attitudes furent

créés par des situations qui avaient existé dans les deux camps dès le début même de l'effort de mission. "1

Conséquemment nous pouvons constater l'émergence des déchirements parmi les membres d'un même clan, dont certains sont des adeptes protestants et d'autres des fidèles catholiques; surtout que pour les premiers, il leur est interdit formellement de se marier avec un païen ou un catholique sous peine d'excommunication.

1. Kimpfanga Kia-Mahaniah, La méthode d'évangilisation au Zaïre; une étude dans " la méthode d'évangilisation des premiers missionnaires catholiques et protestants " dans le Bas-Zaïre, Dans C.I.D.E.P., Vol. 1 et 2, janvier-juin, 1976, p. 138.

Conclusion:

Nous venons d'assister dans les pages précédentes à un changement social radical qui inclut un passage brutal et sans condition d'un système de production à un autre, d'une organisation sociale à une autre et d'un mode de vie à un autre.

Nous sommes donc en présence d'un dualisme au sens où Alain Touraine¹ l'entend, c'est-à-dire une société globale possédant deux caractéristiques importantes; en premier lieu un système social plus dynamique, plus mobile et plus dense qui s'impose sans cesse sur un système archaïque, moins dense et plus traditionnel; et en second lieu une domination étrangère, résultat de la colonisation, qui entraîne un développement inégal.

Ce dualisme, qui ira en s'accroissant jusqu'en 1960, date de l'Indépendance politique du Zaïre, est créateur d'une série de déséquilibres et désarticulations sociaux. D'abord un fait important, l'industrialisation, l'urbanisation et toutes les autres transformations sont, nous l'avons déjà mentionné, l'action d'agents étrangers et non le résultat d'agents ou des mécanismes internes.

Ensuite, nous faisons face à une situation mouvante d'acculturation profonde qui est imposée de force par le truchement non seulement d'agents colonisateurs mais également des missionnaires. Il s'agit de ce fait, d'une conjoncture modifiant les rapports sociaux fondamentaux, car elle détruit l'organisation sociale et économique ancienne, elle

1. Touraine, A., : Les sociétés dépendantes, Editions J. Duculot, S.A. Paris-Gembloux, 1976, p. 62.

introduit un nouveau système de production et un nouveau mode de vie.

Ces éléments de déséquilibre et de désorganisation, se concrétisent d'abord et avant tout dans la sphère économique, étroitement liée à la technologie. En effet, à la place d'une économie traditionnelle non-monnaire, autarcique et d'auto-subsistance, nous retrouvons un système monétaire, l'impôt obligatoire; ce qui force tous les hommes en âge de travailler à s'en procurer par l'entremise du travail forcé.

Contrairement à ce qui s'est produit lors de l'industrialisation en Europe, où la main-d'oeuvre était devenue un prolétariat stabilisé dans les villes et ne vivant que de son salaire, les travailleurs zairois sont des migrants temporaires au début, forcés de laisser leurs familles au village où elles continuent à procéder aux cultures traditionnelles de subsistance. Par ailleurs, les distances entre le village et le lieu de travail sont souvent considérables. Donc, l'existence de cette main-d'oeuvre est constituée d'une alternance de périodes de travail dans une entreprise ou une plantation européenne, afin de gagner l'argent nécessaire à l'impôt et à l'achat de marchandises importées, et de périodes de vie familiale au village dans la perspective économique traditionnelle.

Conséquemment, ces migrations contribuent à annihiler les formes anciennes d'organisation et de contrôle de main-d'oeuvre.

Ainsi dans le domaine crucial de la vie économique se manifestent divers déséquilibres durant le régime colonial; dualité non-harmonisée de l'économie traditionnelle et de l'économie monétaire, qui se traduit par la désorganisation de la vie familiale, un niveau de vie très bas (mauvaises cultures vivrières en l'absence des hommes adultes du village, salaires très diminués encore du manque à gagner et du coût des longs voyages nécessités par la vie migrante) instabilité et donc basse productivité de la main-d'oeuvre due également aux mauvaises conditions de travail.

L'économie coutumière, même si elle n'est que de subsistance, est équilibrée par rapport aux autres secteurs de la culture traditionnelle. Elle se développe dans la vie familiale et villageoise; elle requiert une dépense d'énergie mieux proportionnée au régime alimentaire; elle ne tire pas l'individu entre deux mondes ayant des exigences peu compatibles (rythmes saisonniers des travaux et horaires industriels); elle ne fait pas côtoyer dans la même société une abondance prodigieuse de biens matériels si désirables, si proches et si inaccessibles à la fois.

D'autre part, dans le cadre traditionnel, les structures de la parenté et les unités familiales représentent le fondement du groupe, nous avons constaté précédemment l'importance du clan. Elles sont des foyers effectifs d'activités communes; travaux agricoles accomplis collectivement, solidarité fraternelle, etc..., et de ce fait, les obligations de parenté s'accomplissent sans problèmes.

Or, dans une société qui, bon gré mal gré, s'industrialise et où l'individu est devenu un travailleur salarié, les obligations coutumières résultant des relations de parenté ne peuvent plus être observées ou accomplies dans toute leur ampleur sans déséquilibrer complètement le système des rémunérations qui se fonde sur le travail accompli par un individu. En plus, les rapports et les relations sociaux initialement basés sur les liens du sang sont remplacés par des nouveaux rapports et relations de production.

Quant à la famille étendue ou le clan, qui constituait en même temps une unité sociologique, économique et juridique, se trouve désorganisée, ayant perdu sa raison d'être avec la dispersion de la majorité de ses membres, et fractionnée, pour constituer une multitude de familles nucléaires qui s'imposent de plus en plus; alors que les chefs du clan se trouvent dans une situation ambiguë, car ils s'efforcent d'une part de continuer leur rôle traditionnel et d'autre part, ils sont les agents d'exécution, de niveau inférieur, de l'administration coloniale et responsables vis-à-vis d'elle. Cette dualité de rôles entraîne des tensions et des incompréhensions, qui à leur tour accentuent la désorganisation sociale et conséquemment la désorganisation personnelle.

Ainsi les changements initiaux et fondamentaux se produisent dans les secteurs technologique, économique, social, politique et juridique. Et il s'avère que la colonisation, qui est une forme d'acculturation, a produit un état culturel bouleversé, dénué d'intégration;

elle entraîne un renforcement de la distance économique et sociale entre les autochtones et les colons, les premiers étant caractérisés par une mise en marge et un refoulement.

La colonisation n'a pas préparé, et encore moins réalisé, la création d'une société soumise aux besoins des Occidentaux. La pression européenne a fait sortir de lui-même le mode de production zairois; l'apparition de formes économiques modernes ne résulte en aucun cas du déroulement logique du passage d'une économie sans marché à une économie de marché par le truchement du "marché périphérique" et le simple jeu de la progression pacifique de la loi de l'offre et de la demande dans un système traditionnel. Le déroulement historique réel est celui du heurt de deux modes de production hétérogènes, capitaliste et zairois, et le bouleversement de l'un par l'autre.

BIBLIOGRAPHIE

- APTER, David E.,
1965 The Politics of Modernization, Chicago, The University of Chicago Press, 1965
- AUJOULAT, L.P.
1960 Aujourd'hui l'Afrique, Editions Casterman, Paris, 1960.
- AGHASSIAN, Michel
1960 Les migrations africaines: réseaux et processus migratoires, F. Maspero, Paris, 1960.
- BALANDIER, Georges
1963 Sociologie actuelle de l'Afrique noire, P.U.F., Paris, 2e édition, 1963.
- BALANDIER, Georges
1955 Sociologie des Brazzavilles noires, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, numéro 671, 1955.
- BALANDIER, Georges
1956 Déséquilibres socio-culturels et Modernisation des "pays sous-développés", dans Cahiers internationaux de Sociologie, Paris, Vol. 20, janvier-juin 1956, pp. 30-40.
- BALANDIER, Georges
1968 Tradition et Continuité, dans Cahiers internationaux de Sociologie, Paris, Vol. 44, janvier-juin 1968, pp. 1-13.
- BALANDIER, Georges
1965 La Vie quotidienne au Royaume du Kongo du XVIe au XVIIIe siècle, Hachette, Paris, 1965.
- BALANDIER, Georges
1951 La situation coloniale: approche théorique, dans Cahiers internationaux de Sociologie, Paris, Vol. 11, 1951, pp. 44-79.
- BARRINGER, H.R.
BLANKSTEN, G.I.
1965 Social Change in Developing Areas, Cambridge, Mass. Schenkman Publ. Co., 1965.
- BRUNSCHWIG, Henri
1963 L'avènement de l'Afrique noire du 19e siècle à nos jours, Editions Armand Colin, Paris, 1963.
- BUCHMANN, Jean
1962 L'Afrique noire indépendante, R. Pichon et R. Durand-Auzias, Paris, 1962.
- COQUERY-VIDROVITCH, C.
1974 L'Afrique noire de 1800 à nos jours, P.U.F., Paris, 1974.
- COQUERY-VIDROVITCH, C.
1973 Le Congo au temps des compagnies concessionnaires 1890-1930, Editions Mouton, Paris, 1973.

- CORNEVIN, R.
1966 Histoire du Congo-Kinshasa, Berger-Levrault, Paris, 1966.
- DE COSTER, M.
1970 Modèle dualiste et changement social dans les pays d'Afrique noire, dans Cahiers Congolais de la Recherche et du développement, Kinshasa, Vol. XV-3, no. 85K, août-septembre, 1970.
- DUMONT, René
1962 L'Afrique noire est mal partie, Editions du Seuil, Paris, 1962.
- ERNY, P.
1972 L'Enfant et son milieu en Afrique noire, Essai sur l'Education traditionnelle, Editions Payot, Paris, 1972.
- EISENSTADT, S.N.
1968 Comparative Perspectives on Social Change, Prentice-Hall Inc., Englewood Cliffs, New-Jersey, 1968.
- EISENSTADT, S.N.
1966 Modernization: Protest and Change, Prentice-Hall Inc., Englewood Cliffs, New-Jersey, 1966.
- FARIS, Robert E.L.
1955 La désorganisation sociale, The Ronald Press Company, New-York, 1955.
- HOSELITZ, Bert F.,
MOORE, Welbert, E.
1966 Industrialization and Society, Unesco, Mouton, 1966.
- IDZUMBUIR Ngabuol Assop
1976 Solidarité en milieu urbain dans l'éducation et l'encadrement des jeunes, dans Etudes zairoises, C.I.D.E.P., Kinshasa, Vol. 1-2, janvier-juin 1976.
- KASHAMURA, Anicet
1972 Culture et aliénation en Afrique, Essai sur la vie quotidienne dans une société aliénée, Editions du Cercle, Paris, 1972.
- KIMPIANGA Kia-Mahaniah
1976 La méthode d'évangélisation au Zaïre: une étude dans "la Méthode d'évangélisation des premiers missionnaires catholiques et protestants dans le Bas-Zaïre", dans Etudes zairoises, C.I.D.E.P., Vol. 1-2, janvier-juin, 1976, pp. 111-145.
- L'ACROIX, J.L.
1966 Industrialisation du Congo: la transformation des structures économiques, Editions Mouton, Paris-La Hayes, 1966.
- LINIGER-GOUMAZ, Max
1969 Préhistoire et protohistoire de la République démocratique du Congo, Editions du temps, Genève, 1969.

- LOMBARD, J.
1967 Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire, Editions Armand Colin, Paris, 1967.
- LAVER, Robert H.
1973 Perspectives on Social Change, Allyn and Bacon Inc., Boston, 1973.
- MEISTER, Albert
1966 L'Afrique peut-elle partir? Changement social et développement en Afrique orientale, Editions du Seuil, Paris, 1966.
- Mc DONALD, Gordon C.
et autres
1971 Area Handbook for the Democratic Republic of the Congo (Congo-Kinshasa), U.S., Government Printing Office, Washington, D.C., 1971.
- MERLIER, Michel
1962 Le Congo: de la colonisation belge à l'indépendance, Editions F. Maspero, Paris, 1962.
- MOORE, Wilbert
1971 Les changements sociaux, Editions J. Duculot, S.A., Gembloux, 1971.
- MUKENGE, Léonard
1967 Croyances religieuses et structures socio-familiales en société Luba: "Buena Munto", "Bakishi", "Milambu", dans Cahiers économiques et sociaux, Kinshasa 5(1), mars 1967, pp. 3-94.
- NDONGOLA, E.
1966 Mutations structurelles de l'économie traditionnelle dans le Bas-Congo sous l'impact de la colonisation et de la décolonisation, dans Cahiers économiques et sociaux, Vol. IV, no. 1, mars 1966, pp. 3-32.
- NGOMA, F.
1970 Tradition et modernisme en milieux Congolais, dans Cahiers Congolais de la recherche et du développement, Vol. XIII-1, no. 85K, mars-avril 1970, pp. 87-99.
- NIEDERGANG, Marcel
1960 Tempête sur le Congo, Editions Plon, Paris, 1960.
- PINGA, H.
1968 Les mécanismes de la croissance urbaine en République démocratique du Congo, dans Etudes congolaises, Vol. XI, no. 3, juillet-septembre 1968, pp. 95-101.
- RANGLES, W.G.L.
1968 L'Ancien royaume du Congo des origines à la fin du XIXe siècle, Editions Mouton, Paris-La FAYES, 1968.
- ROCHER, Guy
1969 Introduction à la Sociologie générale, Tome III, Hurtubise HMH, Montréal, 2e édition, 1969.
- SURET-CANALE, J.
1962 Afrique noire, Editions sociales, Paris, 1962.

- THOMAS, L.V.
1961
- TOURAINÉ, Alain
1976
- TURBULL, C.M.
1965
- ULWOR, P.
1968
- VANSINA, J.
1965
- MPASE NSELENGE NEPTI,
1974
- FRANKEL, S.H.
1958
- BALANDIER, G.,
1971
- BERGER, P.L.
1978
- Acculturation et déplacement de population en Afrique de l'Ouest, dans Revue psychologie des Peuples, 1er trimestre, 1961, pp. 49-76.
- Les sociétés dépendantes, Editions J. Duculot, S.A., Paris-Bembloux, 1976.
- L'Africain désemparé, Editions du Seuil, Paris, 1965.
- Une acculturation religieuse en échec dans l'ancienne colonie belge du Congo, dans Revue psychologique des Peuples, 23(4), Paris, 1968, pp. 390-421.
- Introduction à l'Ethnographie du Congo, Editions universitaires du Congo, Kinshasa, 1965.
- L'évolution de la solidarité traditionnelle en milieu rural et urbain du Zaïre, Presses Universitaires du Zaïre, Rectorat, Kinshasa, 1974, p. 15.
- The Economic Impact on Underdeveloped Societies (Essays on International Investment and Social Change), Oxfore, 1958, p. 30.
- "Sens et puissance", Editions Presses Universitaires de France, Paris, 1971.
- Les mystificateurs du progrès, Presses Universitaires de France, Paris, 1978.